

JOURNEE du Mardi 22 novembre

LES MAIRES, LE SERVICE PUBLIC ET L'EUROPE

- Intervention de Monsieur Michel BARNIER, commissaire européen chargé du Marché intérieur..... 2
- Intervention de Monsieur Jean LÉONETTI, ministre chargé des Affaires européennes 5
- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission Intercommunalité..... 8

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF 10
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF 12

ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE L'AMF

- Intervention de Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun..... 15
- Intervention de Monsieur Gérard TARDY, maire de Lorette 17
- Intervention de Monsieur Jacques PÉLISSARD, maire de Lons-le-Saunier 19
- Allocution de Monsieur Dominique BAUDIS, Défenseur des droits 21

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris 22
- Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France..... 24
- Allocution de Monsieur François FILLON Premier ministre 27

Intervention de Monsieur Michel BARNIER, commissaire européen chargé du Marché intérieur

Bonjour Mesdames et Messieurs les maires

Et merci de cette invitation.

J'étais heureux d'arriver assez tôt pour assister aux exposés assez clairs qui ont été faits soit par le directeur de la Commission Carles Esteve-Mosso mais aussi par Anne-Laure de Coincy, et tout à l'heure par Françoise Castex qui représente le Parlement européen avec Marie-Thérèse Sanchez-Schmid et d'autres parlementaires.

Pardonnez-moi, mais j'ai un problème : je suis auditionné à 15h cet après-midi au Parlement européen, à Bruxelles, par la commission des affaires économiques et financières sur tout l'agenda dont j'ai la responsabilité, qui est celui de la régulation financière des marchés, des bourses, des assurances de tous les produits. Je n'ai pas de flexibilité sur cette audition, j'en prends à témoin les parlementaires européens, aussi je vous quitterai immédiatement après vous avoir dit ces quelques mots et je vous prie de m'en excuser.

Néanmoins, je suis très heureux de retrouver l'AMF. Je dis souvent qu'un commissaire européen n'est pas une sorte d'extraterrestre bureaucrate apatride. Nous sommes des hommes et des femmes politiques. Je n'oublie rien de mes étapes publiques passées et notamment pas les 17 ans que j'ai passés à la tête du conseil général de la Savoie, en dialogue quotidien avec tous les maires de grandes ou de plus petites communes. Je veux aussi rappeler, en écho à ce que disait à l'instant Christophe Rouillon, qu'un commissaire européen reste citoyen de son pays, passionnément patriote, c'est mon cas.

Mais naturellement, j'ai pris l'engagement comme mes collègues devant la Cour de Justice, de respecter scrupuleusement l'intérêt général européen. Et donc je ne suis pas le représentant de la France à la Commission et je tiens beaucoup à être extrêmement rigoureux concernant le respect de ce serment.

Ceux qui représentent la France, et qui le font bien, ce sont les députés, dans la chambre des citoyens qu'est le Parlement européen, et les ministres comme Jean Léonetti, avec beaucoup de détermination et de compétence, dans l'autre chambre qu'est la chambre des États, le Conseil des ministres.

Et nous, dans notre rôle de Commission européenne, nous faisons des propositions législatives de règlements ou de directives, des propositions de budget, comme nous allons le faire pour la période 2013-2020, des propositions de débats. Je dois dire, en comparant mon expérience nationale comme ministre ou élu local français avec ce que je fais pour la 2ème fois comme commissaire, qu'il y a une bonne habitude à Bruxelles, qui est celle de la consultation. Je n'ai pas vu durant mon temps passé en France, qui n'est pas si lointain, qu'on prenait autant de soin, avant de présenter un texte ou une proposition, à consulter, à faire des livres blancs, des livres verts et à tenir compte de ces consultations.

Mesdames, messieurs les maires, nous sommes, comme l'a dit Christophe Rouillon, dans un moment extrêmement grave, qui est celui de plusieurs crises que nous affrontons en ce moment et dans lesquelles ce que testent d'abord les citoyens, et ensuite les marchés, c'est notre détermination à poursuivre le projet européen, à faire ce que nous disons face à ces crises et d'être capable de décider efficacement. Nous avons donc la crise financière depuis 3 ans, venue des États-Unis, à laquelle s'ajoute la crise des dettes souveraines. Nous affrontons des crises économiques, sociales avec des conséquences politiques assez sérieuses dans beaucoup d'États membres et je n'oublie pas d'autres crises alimentaires ou écologiques qui continuent au même moment.

Face à toutes ces crises, dont beaucoup sont globales et internationales, ma conviction est que la bonne réponse n'est pas le chacun pour soi ou le chacun chez soi. Elle est dans l'action commune des Européens, à condition que cette action soit bien expliquée, qu'elle soit plus démocratique et, naturellement, plus efficace. La bonne réponse est aussi dans les efforts que l'on

demande à tous les citoyens, en France comme ailleurs. On ne fait pas de croissance avec des dettes ; ni quand on est de gauche, ni quand on est de droite ou du centre.

Une des leçons de ces crises est que tous les gouvernements en Europe, quelle que soit leur sensibilité, réduisent les déficits et les dettes parce qu'on sait bien que les dettes d'aujourd'hui ce sont des impôts pour nos enfants.

Mais il faut aussi que ces efforts soient équitables et compris comme tels. C'est pour cela que je soutiens deux idées en tant que commissaire européen :

L'idée, par exemple, que certaines rémunérations ou certains bonus soient encadrés. Il y a des rémunérations dans les banques qui sont injustifiables et inexplicables et un certain nombre de banques n'ont pas compris ce qui se passait. Donc nous allons encadrer.

Et puis il y a cette taxe sur les transactions financières que l'Allemagne et la France soutiennent, que la Commission européenne vient de proposer et cela me paraît également une mesure d'équité que ces marchés, pour lesquels on a beaucoup fait depuis trois ans, renvoie l'ascenseur.

On ne peut pas seulement parler de régulation, de supervision, de gouvernance, d'austérité, même si on doit faire tout cela face aux crises et le faire ensemble, encore une fois, plutôt que chacun dans son coin. Il faut aussi parler de croissance, d'emploi, de compétitivité, dans un monde qui ne nous attend pas.

Mesdames et Messieurs les maires, il faut bien garder les yeux ouverts sur ce qu'il se passe autour de nous. Ni la Chine, ni les États-Unis, ni la Russie, ni le Brésil ne nous attendent et c'est bien de ce que veulent faire les Européens pour défendre sans naïveté leurs valeurs, leur modèle social, leurs intérêts, qu'il s'agit dans ce monde.

Je crois qu'il faut aussi mettre l'accent sur la croissance et sur l'emploi. C'est ce que j'ai voulu faire dans un document, que vous trouverez tout à l'heure en sortant, dans lequel j'ai mis ce tableau qui n'est pas très poétique ni théorique mais extrêmement opérationnel.

J'ai travaillé avec une dizaine de mes collègues commissaires européens sur une cinquantaine de propositions de loi facilitatrices, pour que l'Europe soit enfin comprise comme un espace d'opportunités plutôt que comme un espace de contraintes – y compris pour les élus locaux – et de lois qui favorisent l'initiative privée ou publique, l'investissement, l'innovation, les échanges, l'exportation ou la mobilité.

Ce travail a été fait à la suite du diagnostic qu'avait établi Mario Monti, nouveau Premier ministre italien, que Monsieur Esteve Mosso connaît bien puisqu'il a été son collaborateur.

Mario Monti avait diagnostiqué les faiblesses du marché intérieur. À partir de ce diagnostic, nous avons décidé de traiter tout ce qu'on a appelé les « leviers de croissance ». Nous en avons identifié une dizaine, susceptibles d'améliorer le fonctionnement de ce marché de 500 millions de citoyens consommateurs, 22 millions d'entreprises (dont 21 millions sont des PME) et faciliter dans tous les domaines leur vie et leur travail.

Par exemple, sur le levier de la propriété intellectuelle, nous avons identifié une action clé qui est le brevet européen : nous n'avons pas de brevet unique en Europe. Cela coûte 10 fois plus cher de protéger une invention industrielle, notamment pour les PME, qu'aux États-Unis et c'est une faiblesse pour notre compétitivité. Nous allons avoir un brevet d'ici la fin de l'année probablement, qui protégera les inventions simultanément dans 25 pays, grâce à la présidence polonaise.

Et il y a plusieurs de ces leviers qui intéressent les maires, au-delà des entreprises : ce sont la cohésion sociale, les services, l'entreprenariat social et puis les marchés publics.

Je voudrai conclure en vous disant quelques mots de ces leviers de croissance que sont les marchés publics ou plus globalement la commande publique. Elle représente 17% du PIB européen, sous toutes ses formes et ses dimensions que vous connaissez bien. Et il faut que cette commande publique, compte tenu de son impact pour l'économie, soit la plus efficace et la plus productive de croissance possible. Voilà pourquoi nous traitons cette question.

J'ai voulu proposer au Parlement d'un côté, au Conseil des ministres de l'autre, la remise à plat des règles de la commande publique. J'ai également proposé une régulation de base dans un secteur, celui des concessions, qui est bien régulé en France mais qui ne l'est pas partout – et je suis commissaire pour les 27 pays de l'UE.

L'objectif que nous visons, Mesdames et Messieurs les maires, pour les marchés publics, c'est d'abord une simplification maximale des procédures pour à la fois faciliter la vie des pouvoirs adjudicateurs que vous êtes et celle des entreprises et notamment des PME.

On me citait l'autre jour l'exemple d'une petite entreprise pour laquelle le coût administratif des papiers qu'on lui a demandé de remplir pour participer à un appel d'offres représentait quasiment un tiers du marché qu'elle espérait obtenir. C'est insupportable, insupportable !

Nous voulons drastiquement réduire les obligations de procédures.

Comme le Parlement européen me l'a demandé, je veux aussi, à travers la commande publique, faciliter la prise en compte de préoccupations sociétales en matière d'environnement, en matière d'insertion sociale et en matière d'innovation. Il faut sécuriser les pouvoirs adjudicateurs qui veulent favoriser ces objectifs. J'ai présidé la Savoie pendant 17 ans. J'ai eu l'honneur de lancer beaucoup de grands chantiers, notamment à l'occasion des jeux olympiques. Je me souviens à l'époque, comme président du conseil général, avoir souhaité recruter dans mes services un ingénieur paysagiste – ce qui était une première – et ensuite favoriser les marchés publics écologiques ou environnementaux.

Par exemple, pour refaire les routes, j'ai souhaité utiliser dans le sous-bassement des routes des matériaux recyclés de destruction plutôt que des graviers que l'on va chercher en creusant des trous. En France nous avons cette habitude de démolir des bâtiments et de mettre les gravats dans des trous et puis de recréer d'autres trous pour aller chercher du gravier. Nous avons 7 fois moins d'entreprises de recyclage qu'en Angleterre ou en Allemagne.

J'avais voulu favoriser cette option pour les entreprises qui participaient aux appels d'offres ; et aussi l'utilisation des pneus usagés pour les talus le long des routes. Je n'avais pas de sécurité juridique en faisant cela, c'est-à-dire que je courais clairement le risque d'être attaqué par une entreprise qui n'avait pas été choisie parce que la commission d'appel d'offres avait favorisé des solutions plus écologiques ou plus environnementales.

Voilà le type d'objectif que nous voudrions sécuriser. Pour ce qui est de la simplification des procédures, nous allons généraliser la procédure négociée avec publication préalable, nous allons réduire drastiquement la documentation sauf pour l'entreprise qui gagne l'appel d'offre, qui devra apporter des certificats en bonne et due forme, et nous allons également renforcer partout les marchés publics électroniques.

Je vais porter une attention particulière aux services d'intérêt économique général. Pour des raisons de conviction, je veux que la Commission européenne et l'Union européenne retrouvent les fondations parfois oubliées de l'économie sociale de marché compétitive. Les quatre mots sont importants : économie, sociale, marché, compétitif.

Et à ce titre pour moi, les services économiques d'intérêt général, et en particulier les services sociaux, sont très importants. Je rappelle d'ailleurs que les règles européennes de la commande publique respectent le mode de gestion des services sociaux qui sont choisis par les autorités nationales ou locales puisque nous n'obligeons en

aucun cas les autorités publiques à externaliser l'exécution de ces services. Nous allons proposer un cadre spécifique pour les services sociaux, les services d'éducation, les services de culture, cadre distinct de la séparation bureaucratique qui existe actuellement entre des services A et B. Je voudrai que ce cadre spécifique comporte un seuil plus élevé, à 500 000 euros, avec une seule obligation de publication ex ante et naturellement la prise en compte non seulement du prix le plus bas, mais aussi de la qualité du service proposé.

Je voudrais dire quelques mots du point qu'Anne-Laure de Coigny a évoqué sur l'articulation des règles relatives aux marchés publics avec le paquet Monti-Kroes dans le précédent débat.

Selon la jurisprudence européenne, Mesdames et Messieurs les maires, si un service économique d'intérêt général est attribué par marché public, alors la compensation financière qu'apporte la puissance publique n'est pas considérée comme une aide. Nous avons un débat, je le dis très franchement devant le directeur Esteva-Mosso, entre mes services, la Direction générale des marchés, et la Direction générale de la concurrence pour préserver cette jurisprudence et sa bonne application. Et ce débat n'est pas terminé, en tout cas en ce qui me concerne. Et je suis déterminé à préserver, dans le sens évoqué par Anne-Laure de Coigny et que soutiennent d'ailleurs au moins 7 États membres, cette bonne articulation entre les règles de marchés publics et les règles d'aide d'État applicables aux services publics.

Mesdames, Messieurs, un mot sur les concessions.

Je connais assez bien ce sujet pour avoir dans la loi de février 1995, quand j'étais ministre de l'environnement, encadré les concessions, limité leur durée à 20 ans, supprimé ce qu'on appelait à l'époque les tickets d'entrée que payaient les entreprises un peu n'importe comment, et supprimé les risques de conflits d'intérêts entre de grandes entreprises d'eau, d'assainissement, d'énergie qui étaient en même temps à la manœuvre pour faire les études préalables pour les collectivités locales.

Il se trouve que la France, et notamment grâce à la loi Sapin, a une bonne régulation. Mais ce n'est pas partout le cas et nous avons des entreprises françaises, espagnoles ou autres qui veulent aller à la conquête de marchés extérieurs, y compris à travers des concessions et des partenariats privé-public. Il faut sécuriser !

Il n'y a pas de règles européennes pour les concessions de services. Il y en a pour les concessions de travaux mais pas pour les concessions de services. Et donc, je m'appuie sur ce qui se passe en Allemagne – je salue nos amis allemands qui sont ici – et dans d'autres pays pour voir ce qu'ils ont fait de mieux pour établir des règles simples et claires. Je voudrai proposer, comme c'est mon rôle, un cadre juridique minimal pour les concessions de services.

Le président Jacques Péliissard, que je remercie de son invitation, m'a remis tout à l'heure une lettre sur les lignes rouges de l'AMF en matière de concessions. Je veux être extrêmement clair : nous respecterons ces lignes dans la législation que nous préparons. Le seuil restera suffisamment élevé, je proposerai 5 millions d'euros, si les propositions sont suivies naturellement.

Je rappelle en passant que le fait qu'il y ait des débats au sein de la Commission est tout à fait normal. Je sais bien que la presse raconte ce qu'elle veut mais nous sommes dans un collège, Mesdames et Messieurs, nous sommes 27 commissaires chargés de trouver ensemble l'intérêt général européen. Un commissaire n'impose pas son point de vue aux autres, il doit convaincre et parfois il y a des lignes de partage au sein du collège. Moi je voudrais aller effectivement assez loin en termes de régulation des services financiers et je suis amené à trouver des compromis dynamiques avec mes collègues.

Aussi j'émetts cette réserve pour expliquer que ce que je suis en train de vous dire, ce sont des propositions qui sont en ce moment même soumises à la collégialité, qui n'est ni un artifice, ni une vue théorique. Chacun d'entre nous est capable de donner son avis, de bloquer, de mettre des réserves sur ce que proposent nos collègues. J'aurai des dialogues avec mon collègue Joaquim Almunia qui est un

ami. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais nous devons trouver un compromis sur les sujets que j'ai évoqués tout à l'heure.

Je mettrai donc un seuil de 5 millions d'euros au-dessous duquel nous considérerons qu'il n'y pas d'impact transfrontalier. Cette législation sur les concessions ne s'appliquera pas en-dessous de ce seuil.

Il y a un point très important pour les maires qui est la négociation. Nous ne remettons pas en cause la possibilité de négociation s'agissant des concessions et on ne prescrira pas de procédures. La négociation restera possible. Je vais simplement poser un certain nombre de principes de base, m'inspirant d'ailleurs de ce qui a été fait dans la loi française en termes d'information et de transparence.

Nous savons bien que lorsqu'il n'y a pas de règles, les concessions ont été en France, et sont parfois, ailleurs, des véhicules pour un certain nombre de procédures ou de procédés qui ne sont pas transparents ou tout à fait légaux ou moraux.

Voilà la deuxième réponse que je veux apporter.

Enfin, nous ne mettrons pas en cause les délégations de service public. Je n'ai pas oublié ce que j'ai appris en Savoie sur ces délégations de service public, les régies d'électricité, notamment, dans le domaine de la distribution d'énergie, des droits exclusifs qui sont attribués. Je veux préserver ce qui fonctionne bien, et donc la loi Sapin et la délégation de service public seront respectées. Naturellement, il s'agit que tous les États membres soient égaux dans le traitement de ces concessions.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en m'excusant de devoir vous quitter très rapidement, en m'excusant aussi auprès du Ministre Jean Léonetti avec lequel je travaille bien et de chacune et chacun d'entre vous.

Il y a un dernier sujet que je vais traiter dans ce paquet sur la commande publique qui vous intéresse comme citoyens, c'est celui de la réciprocité avec les autres états en dehors de l'Union. L'Europe est un espace ouvert, parfois trop ouvert comparativement à ce que

font les autres. J'observais, puisque c'est ma responsabilité, que dans des pays comme les États-Unis ou le Japon, les marchés publics sont fermés à nos entreprises européennes alors que nous, nous avons dans notre grande générosité ouvert les nôtres.

Par exemple, au Japon, 75% des marchés publics japonais sont fermés aux entreprises européennes. Nous avons ouvert 75% de nos marchés aux entreprises japonaises. Il ne faut pas qu'ils s'imaginent que cela va durer. Et les Américains, jusqu'à une date récente ont fermé les marchés dans 20 de leurs États, afin de protéger drastiquement leurs PME par rapport à la concurrence européenne. Donc, nous allons avec mon collègue Karel De Gucht, proposer la transposition dans le droit communautaire de l'accord international sur les marchés publics qui n'a pas été transposé depuis une quinzaine d'année et ainsi avoir un outil, non pas pour fermer nos marchés, mais pour inviter ou obliger les autres à ouvrir les leurs.

Voilà, c'est le troisième aspect.

Des marchés publics simplifiés et plus flexibles sur les critères de qualité d'inclusion sociale, d'environnement et d'innovation ; une base minimale pour une législation que j'espère intelligente sur les concessions, et enfin un outil de réciprocité vis-à-vis des pays tiers de l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs, sur tous ces sujets vous pouvez consulter notre site et voir ce que nous faisons. Je serai heureux d'avoir vos critiques et vos propositions s'agissant de cet acte pour le marché unique et de cette cinquantaine de propositions que nous sommes en train, avec le soutien du Parlement, du Conseil des ministres et des chefs d'État, de proposer pour faire mieux fonctionner le marché intérieur. Mais je n'oublie pas qu'à la base, dans ce marché intérieur, il y a des communes petites ou grandes qui ont toutes un rôle très important et je suis très heureux d'avoir pu vous le dire aujourd'hui à l'occasion de votre congrès.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean LÉONETTI, ministre chargé des Affaires européennes

Mesdames et Messieurs les maires,

Effectivement nos échanges étaient francs et sympathiques et il ne pouvait pas en être autrement puisque je suis maire depuis 16 ans et que je connais par conséquent le caractère passionnant du travail d'un maire.

Mais je sais aussi tout ce qu'il comporte d'exigences et éventuellement de contraintes. Et chaque fois que l'on voit une réglementation apparaître, on a l'impression qu'elle vient complexifier une tâche qui est désormais difficile, avec une exigence de nos concitoyens qui n'a cessé d'augmenter.

Les services publics, pour nous les maires, ce sont plutôt des services de proximité. On les voit comme des éléments qui créent le lien, l'échange ; c'est même un des éléments moteurs de notre démocratie locale et de la capacité qu'a un élu local d'avoir un contact direct sur les préoccupations de ses concitoyens.

Enfin, vous le savez aussi, les services publics « à la française », ne recouvrent pas tout à fait la même notion que dans d'autres lieux. Cette spécificité du service public a été mise en place dans le droit français, mais au niveau européen les services publics n'ont pas exactement la même définition, pas exactement les mêmes périmètres. Et la complexité et la difficulté de la construction européenne, c'est d'harmoniser des systèmes qui ne sont pas identiques mais qui doivent obéir à des principes, par contre, identiques.

La France, vous le savez, a une vision – comment la qualifierai-je ? – exigeante de la notion de service public ; c'est inscrit dans notre tradition – je dirais presque dans notre tradition républicaine – et c'est bien qu'on ait pu constater que dans le Traité de Lisbonne, il y avait des éléments positifs qui étaient des marqueurs importants.

Par exemple dans la Charte des droits fondamentaux, il y a le droit d'avoir accès aux services publics. C'est un élément important pour cette Europe qui ne doit pas être qu'économique, qui doit aussi être sociale, que l'on pointe ainsi un élément fondamental : tout citoyen européen doit avoir accès au service public, c'est dans le Traité de Lisbonne, on l'oublie quelquefois, et on peut légiférer à partir de l'article 14 du Traité sur les services publics. Cela n'a jamais été fait, mais c'est l'objet de directives qui sont en cours de préparation.

Préoccupations ? Oui, disons les choses très clairement, le gouvernement était préoccupé, comme les collectivités territoriales, de ce que la Commission prépare ; vous venez d'entendre Michel Barnier, est-ce utile de dire que l'amitié et l'estime profonde que j'ai pour lui ont fait que j'ai confiance ? Mais la confiance n'exclut jamais la vigilance, surtout quand le commissaire ensuite est obligé de trouver un consensus avec un certain nombre d'autres pays qui n'ont, comme je l'ai dit, pas tout à fait la même définition, la même conception, le même périmètre que nous sur le service public.

Donc inutile de dire que le gouvernement soutient Michel Barnier dans l'avancée sur le marché unique, parce que ce marché unique, c'est celui qui doit apporter la prospérité et la croissance pour notre pays et donc créer des emplois, mais en même temps, nous n'acceptons pas, pardon de le dire comme ça, parce nous sommes Français, que l'Europe soit simplement un régulateur financier ou un « harmoniseur » technique.

J'assume le « réenchâtement » européen parce que je pense que l'Europe, c'est aussi des valeurs, des hommes, des services publics, c'est une forme très particulière de démocratie et d'équilibre, comme le disait Michel tout à l'heure, entre une économie de marché et en même temps, une économie sociale de marché avec une concurrence libre et une transparence totale. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on aborde les textes qui vont arriver, on ne peut qu'accueillir positivement l'idée d'une simplification des directives, simplification qui concerneraient les marchés publics, sur des problèmes sectoriels.

Je crois que ce que nous avons évoqué auparavant et le fait que cela s'adresse aux secteurs verts, écologiques, au développement durable et aux secteurs innovants, c'est un élément très important pour la structuration.

On le voit bien dans nos communes, combien ces éléments sont des préoccupations importantes de nos concitoyens, mais dans le même temps, des facteurs de croissance.

Ensuite, il y a la directive sur les concessions de service public. Je ne vais pas être alarmiste, j'ai entendu Michel Barnier, j'ai confiance dans son engagement. Dès janvier 2011, il disait : « en tout état de cause, cette initiative sur les concessions ne remettra pas en question les cadres législatifs nationaux là où ils fonctionnent bien et c'est le cas dans notre pays ».

Donc, nous venons de l'entendre, j'accueille très positivement le seuil de 5 millions d'euros et surtout le maintien de la négociation. Il ne peut pas y avoir de négociation sans concurrence, mais il ne peut pas y avoir de concurrence sans négociation.

La délégation de service public c'est quelque chose que vous pratiquez au quotidien, c'est une démarche de concurrence et de transparence, au cœur de ce que nous concevons comme une démocratie vivante applicable et respectée ; c'est vrai que la loi Sapin est arrivée dans un contexte de financement des partis politiques, rappelons-nous qu'elle est l'élément qui protège les élus du contentieux qui peut survenir.

Il y a des règles, qui sont suivies étape par étape, et à la fin, il y a cette pression importante que le maire peut mettre pour obtenir, en négociation, ce qu'il n'obtient quelquefois pas dans une situation d'appel d'offre dans laquelle il n'y a pas de transaction possible.

On va donc attendre avec vigilance, confiance, un peu appréhension quand même, les concessions de service public, et sachez que le gouvernement pèsera de tout son poids, dans une identité totale de vue sur le sujet avec les collectivités territoriales et avec les parlementaires européens, qui sont présents ici.

Le deuxième problème est celui de l'encadrement européen des financements des services publics, ou plus exactement, comme les appelle l'Europe, les services d'intérêt économique général ; les deux concepts ne recouvrent pas exactement la même chose.

Quand on dit en France service public local, on ne dit pas la même chose que lorsqu'on parle de service d'intérêt économique général. Même s'il est certain que les services publics ont un intérêt économique, nous savons, de toute évidence, qu'il y a une petite différence de conception.

Nous sommes les acteurs de ces services publics et nous savons que cela regroupe des aspects qui sont directement en relation avec la citoyenneté : le transport, les déchets, l'assainissement, le logement social, la santé, nos CCAS ; ce sont tous des services publics et des services au public.

Notre conception, c'est un service par le public et pour le public, et ce n'est pas exactement la conception européenne, il faut bien le reconnaître, en tous cas, pas la conception de tous les pays européens.

Dans cette harmonisation, vous en avez déjà largement débattu, essayons de réfléchir comment doit réagir le citoyen, comment doit réagir le maire et le gouvernement ; le citoyen qui est un usager des services publics même s'il n'est pas que cela, attend l'efficacité et la qualité ; mais j'attire votre attention sur le fait que si on instaure un critère d'efficacité dans les services publics, sans le définir, ça fragilise évidemment la notion de services publics, parce que ça ouvre le contentieux.

Le deuxième élément est positif : c'est exempter de contrôle préalable le financement des services sociaux de proximité. Cela nous met à l'abri de toute une série de complexité et de contentieux, mais pourquoi décider de diviser par deux – sans explications, si ce

n'est de dire qu'on fait deux fois moins – le seuil d'exemption des contrôles préalables pour les petits services publics ? Cela ne crée que du travail supplémentaire – or les mairies en ont suffisamment – et donc la complexité, de la fragilité et du contentieux.

Sur ce point, en tant que maires, que voulons-nous ? Nous voulons organiser un service efficace, avec des règles simples, qui apporte ce que nos concitoyens attendent d'un service équitable.

Mais il me semble que si nous voulons aussi que ce service soit au moindre coût pour les finances locales, il ne faut pas augmenter la complexité administrative. La Commission propose d'exempter de contrôle les aides de l'État pour un règlement de minimis spécifique de 450 000 euros sur trois ans, donc 150 000 euros par an.

C'est un élément positif parce que la plupart des services sociaux, en particulier ceux dédiés aux associations, sont très inférieurs à ce seuil, et cela nous libère quand même de tout un champ de complexité.

Par contre, pourquoi mettre un seuil maximum de 10 000 habitants ? Le gouvernement exprime très clairement son désaccord, ce n'est pas un seuil pertinent : le seuil pertinent c'est le seuil du marché, ce n'est pas le seuil de la commune. Comme la plupart des communes sont en intercommunalité, cela aboutit à ce que 80 % de la population se trouve dans cette difficulté supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les règles soient claires, simples et directement efficaces, mais que l'on ne se retrouve pas avec des critères flous comme l'efficacité qui puissent augmenter la complexité.

Dans ce constat préoccupant, il y a un élément rassurant, c'est que 25 États membres sur 27 consultés ont émis des réticences, et j'ai cosigné avec six autres États, dont l'Allemagne, une lettre qui faisait part des préoccupations qui sont les vôtres et qui sont les nôtres.

J'ai rencontré, bien sûr, Michel Barnier, souvent, mais surtout le Commissaire Almunia, de la DG Concurrence, à qui j'ai expliqué qu'il y avait des problèmes que nous ne pouvions accepter sur les seuils. Je n'ai pas eu l'occasion d'écouter Françoise Castex, mais je sais qu'elle défend des positions qui sont quasiment identiques à celles du gouvernement français et je la remercie de son combat pour cette simplification et cette transparence.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

J'ai en même temps été interpellé sur d'autres sujets : concernant le PAD (programme d'aide aux personnes défavorisées), Bruno Le Maire et moi-même étions chargés par le Président de la République, qui s'était clairement exprimé sur le sujet de l'aide aux plus démunis,

Je n'entre pas dans les détails, mais, en clair, il y avait une politique agricole commune, il y avait des surplus, qui ont été donnés dans un cadre assez clair aux plus démunis. Ces surplus, qui étaient de l'ordre de 500 millions, sont tombés à 113 millions, et ne couvraient plus les besoins tels qu'ils étaient antérieurement. Nous avons acheté de quoi compenser la baisse des surplus et l'Allemagne a porté le sujet devant les tribunaux, qui ont logiquement dit que seuls les surplus pouvaient être redistribués et qu'en aucun cas on ne pouvait acheter de faux surplus pour les redistribuer.

Dans ce contexte, nous avons essayé de trouver une solution avec le Parlement, qui a très largement soutenu cette démarche française, en mettant à contribution deux budgets différents ; cette solution est applicable pendant trois ans. Comme toujours, c'est un compromis entre la France et l'Allemagne, qui permet quand même d'avoir une visibilité jusqu'aux premières échéances du projet de financement pluriannuel 2014-2020.

D'ici là, la France vous le savez, se battra pour qu'on trouve sur un autre budget, peut-être le fonds de solidarité européen, la capacité de continuer à aider les plus démunis ; je vous livre cela de manière un peu brutale, mais ce serait très anormal qu'on voie une Europe qui se débat avec des milliards et des banques à longueur de

coupures de presse et qui ne serait pas capable de déboursier une centaine de millions – pour la France 60 à 70 millions d'euros – pour les plus pauvres et les plus démunis du continent européen. En termes d'image, je continuerai à me battre pour que cette aide soit renationalisée.

Concernant les taxes sur les transactions financières, l'idéal c'est qu'elles soient imposées au niveau mondial ; vous avez bien compris que cette taxation ne touche pas l'économie réelle, donc ne touche pas la croissance ni l'emploi, seulement les transactions financières. Il est donc logique, voire moral, comme l'a dit le Président de la République, que les éléments constitutifs de la crise soient aussi des éléments qui puissent en partie la réparer.

Pour autant, cette conception n'est pas partagée par le monde entier ; on sait que les États-Unis sont réticents, même si le Président Obama a émis des signes d'ouverture ; on sait que la Grande-Bretagne n'y est pas très favorable ; néanmoins, comme l'a dit le Président de la République, il faut avancer.

La France et l'Allemagne y sont favorables : qu'est-ce qu'un bon impôt ? Tous les maires le savent, c'est un impôt qui a une assiette très large et un taux très bas ; la taxe sur les transactions financières, si on la met à un taux très bas, de l'ordre non pas de ce qui a été fait en Suède, à 1 %, mais de 0, ...%, on a peu de chances de voir les marchés financiers se déplacer d'une place européenne à une autre et on a un levier, qui peut selon le nombre d'États qui s'y engageraient, atteindre de 40 à 50 milliards d'euros ; c'est un élément qui me paraît, à titre personnel, intéressant.

Si l'Europe pouvait avoir des recettes propres sans créer d'impôt européen, ça lui donnerait aussi une capacité d'agir sur la croissance et sur l'emploi et sur la compétitivité alors que la plupart de nos États ont fait, ou sont en train de faire des plans de rigueur et de discipline budgétaire qui empêchent cette relance. L'Europe de la relance, elle se fait aussi par des recettes propres.

Vous m'avez posé la question sur la réciprocité : oui, bien évidemment ; pourquoi 11 % des pneus qui entrent dans l'Union européenne ne respectent pas les critères de l'Union européenne ? On établit des règles d'écologie, des règles sociales, des contraintes, des éléments de surveillance, et on accepte 10 à 11 % de produits qui viennent de l'extérieur sans avoir les mêmes règles ! Imposer la réciprocité ce n'est pas imposer un protectionnisme, c'est simplement de la concurrence loyale ; c'est : ne fermez vos marchés à l'Europe, sinon l'Europe vous fermera ses marchés. C'est aussi ne pas accepter à l'intérieur du territoire des produits qui ne correspondent pas aux critères que l'on impose aux entreprises au sein de l'Union européenne : cette position est soutenue là encore par la France.

Il est inutile de dire que des pays comme la Grande-Bretagne ne sont pas très favorables à la réciprocité mais nous devons l'imposer car il en va de la validité de nos critères européens en matière de développement durable et en matière sociale. Je pense aussi, en ce domaine, qu'un jour on pourrait créer la taxe carbone si elle n'était pas limitée à la France ; si l'Europe acceptait de l'imposer à ses frontières, je trouve que ce serait une avancée très positive parce qu'on pénaliserait ceux qui ne respectent pas les critères européens, tout en créant une recette.

Enfin, vous m'avez parlé des fonds structurels : la PAC c'est la ligne rouge, « touche pas à ma PAC » disent les Français. Donc nous n'accepterons aucune perspective financière qui ne stabiliserait pas la politique agricole commune ; parce que nous sommes Français et parce que nous sommes Européens : on a désindustrialisé l'Europe et il ne faudrait pas que maintenant l'agriculture suive le même chemin et que l'on soit dépendant dans un climat dans lequel, vous l'avez vu, la sécurité sanitaire des produits alimentaires est importante mais leur volatilité l'est aussi.

Si l'on veut défendre l'Europe et nos peuples européens, il faut qu'il y ait une politique agricole commune et cette PAC, c'est une politique communautaire. Ce n'est pas une politique partagée, c'est une politique que fait l'Union européenne en tant qu'Union européenne ;

Je pense que tout le monde a bien compris que la France n'acceptera pas une diminution significative de la PAC, elle n'acceptera que la stabilisation de la PAC.

Expliquons nous : la France dit « il faut dépenser mieux plutôt que dépenser plus ». Tous les États membres font des efforts budgétaires. Comment pourrait-on accepter que dans ce contexte, on accepte un chiffre qui serait 9 ou 10 % d'augmentation d'un budget dans l'Europe ? Comment expliquer à nos concitoyens que l'Europe peut augmenter son budget de 10 % et que la France ou l'Allemagne ne pourront pas augmenter les leurs de 1 à 2 % – taux de l'inflation – voire devront les diminuer ?

Est-ce que cette politique de cohésion ne doit pas être repensée en termes d'agenda 2020 ? C'est se dire qu'on a dépensé de l'argent et qu'il n'y a pas à le regretter : la politique des fonds structurels a permis à un certain nombre de régions, les plus pauvres, de sortir des difficultés dans lesquelles elles se trouvaient et d'apporter aux populations un bien-être indubitable.

Mais posons-nous quand même la question : avons-nous tout fait pour que ces fonds servent exclusivement, ou principalement, à la croissance de demain, à l'emploi et à la capacité de construire une Europe compétitive ? Lorsque je vois l'Europe financer une bergerie qui crée des emplois et une activité et que cette activité permet à la fois au territoire de se refonder sur son authenticité et en même temps d'avoir une productivité positive et de la création d'emploi, je dis qu'elle a bien fait.

Je ne suis pas tout à fait sûr, et je ne citerai aucun exemple, que l'on ait toujours employés les fonds structurels vers l'emploi, la compétitive et la croissance.

L'objectif de la France, c'est de dire oui à une politique de cohésion, mais à une politique de cohésion orientée vers la croissance et l'emploi pour qu'on ne se retrouve pas, dans cinq ou dix ans, à dire que l'on n'est pas compétitif vis-à-vis de l'Inde et de la Chine, que nous n'avons pas été capables, même en nous regroupant, de créer la croissance de demain.

Je crois qu'en matière de recherche, de développement durable et de création d'emplois de proximité, d'avancée sur les territoires, l'Europe doit continuer à faire ce qu'elle fait et bien, mais elle doit avoir cette obsession particulière.

Un mot sur les jumelages, puisque vous êtes maires, vous aurez droit à la séquence publicitaire du ministère des Affaires européennes, qui lance un concours qui ressemble un peu aux « Mariannes d'Or » pour le jumelage des jeunes.

Si vous avez un jumelage avec une ville européenne qui permet des échanges fructueux entre des jeunes sur le plan culturel, linguistique, sur la compréhension de la diversité, vous pouvez participer aux villes « eurocitoyennes » et vous aurez le plaisir d'être labellisé par le ministère et d'avoir une récompense en grande partie symbolique mais qui montrera que les villes s'engagent dans cette proximité et dans cet avenir : la jeunesse des peuples européens, c'est l'avenir de l'Europe et plus on développera la conscience que l'Europe est notre deuxième espace de citoyenneté, plus on aura confiance dans l'avenir des peuples européens.

J'ai été un peu long, je vous prie de m'en excuser, Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, si vous le souhaitez.

**Bilan de l'intercommunalité
par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF,
présidente de la commission intercommunalité**

**Monsieur le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs**

Chaque année, il m'appartient en tant que présidente de la Commission Intercommunalité, de retracer devant vous le bilan de l'activité de l'AMF concernant les structures intercommunales.

Évidemment, cette année est particulière puisqu'elle est marquée par la forte implication de notre association dans la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, à travers notamment les schémas départementaux de coopération intercommunale.

L'AMF s'est particulièrement mobilisée afin que les élus puissent rester maîtres de la carte de leur intercommunalité.

À ce titre, elle a veillé à ce que les commissions départementales de coopération intercommunale soient composées dans de bonnes conditions. Je rappelle que dans la quasi-totalité des départements, la seule liste présentée était celle de l'Association départementale des maires.

Concernant l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale, l'AMF a toujours estimé que la recomposition des territoires intercommunaux devait reposer sur la volonté des élus locaux.

Sur ce point, ses positions n'ont pas varié, je les rappelle :

1. La couverture totale du territoire par les EPCI à fiscalité propre, qui fait l'objet d'un consensus général, doit être réalisée avant le prochain renouvellement des conseils municipaux, c'est-à-dire qu'il ne doit plus y avoir de commune isolée (sauf pour les départements limitrophes de Paris puisque la loi le prévoit) ni de discontinuité territoriale.

2. S'agissant de la poursuite de la rationalisation de la carte intercommunale, celle-ci nécessite davantage de temps car elle s'inscrit dans une démarche complexe qui porte souvent, au-delà des périmètres, sur les compétences, les ressources financières, l'organisation des services publics et des personnels ainsi que sur la gouvernance des EPCI. C'est pourquoi l'AMF a toujours été très réservée sur l'attribution de pouvoirs exorbitants donnés au préfet en 2013 (nous avions sur ce point déposé au Parlement de nombreux amendements de suppression des pouvoirs exceptionnels du préfet. Malheureusement nous n'avons pas été entendus par le gouvernement).

Concernant les difficultés rencontrées sur le terrain, l'AMF a réuni les présidents d'associations départementales ainsi que les rapporteurs de CDCI, le 28 juin 2011. Le président Pélissard et moi-même avons alerté Philippe Richert, ministre des Collectivités territoriales, sur la nécessité d'améliorer le dialogue avec l'État pour que les schémas soient davantage conformes aux projets des élus, et de lever certains blocages contenus dans la loi.

Je voudrais vous rappeler ces points :

La concertation entre l'État et les élus doit être renforcée et poursuivie : les CDCI doivent pouvoir poursuivre leurs travaux et disposer d'un pouvoir d'amendement tout au long de l'année 2012, qu'il y ait ou non un schéma arrêté (pour l'instant, ce n'est pas le cas).

Par ailleurs, il est important de reporter dans tous les cas l'application des nouvelles règles de composition du conseil communautaire et du bureau, à compter du renouvellement général des conseils municipaux – puisqu'aujourd'hui la loi prévoit que ce soit d'application immédiate.

De plus, lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative, il est nécessaire de permettre la création de syndicats, principalement dans le domaine scolaire et dans ceux de l'action sociale et de la petite enfance.

La loi de décembre 2010 réformant l'intercommunalité aurait pu être perfectionnée lors de l'examen du projet de loi n°61, texte relatif notamment au mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires – puisque nous savons tous que maintenant, l'élection aura lieu en même temps pour les conseillers municipaux et les délégués communautaires – ainsi qu'au statut de l'élu. Ce texte qui devait être examiné au Sénat en octobre nous aurait ainsi donné un véhicule parlementaire pour procéder à nos ajustements. Je regrette infiniment que le Gouvernement ait pris la décision de ne pas inscrire ce texte à l'ordre du jour parlementaire.

Je tiens à rappeler, et c'est très important de le dire, que la loi fixe des délais précis qui ne peuvent être modifiés que par une autre loi. L'année 2011 est consacrée à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, et à partir du 1er janvier 2012, le droit d'amendement de la CDCI n'existe plus si le schéma départemental n'a pas été arrêté au 31 décembre 2011.

Tout l'enjeu ici est donc de ne pas freiner ceux qui sont prêts... et de donner du temps à ceux qui en ont besoin.

Une proposition de loi déposée par Jean-Pierre Sueur a été examinée au Sénat et elle revient utilement sur un certain nombre de préoccupations des élus qui n'avaient pas été anticipées. Comme vous le savez certainement, une autre proposition de loi a été déposée, celle-ci à l'Assemblée nationale, par notre président, Jacques Pélissard. Elle correspond aux mêmes attentes, qui sont celles de l'AMF.

Il est indispensable que le gouvernement fasse en sorte que le parlement puisse adopter les mesures nécessaires pour faciliter l'élaboration des schémas avant la fin de la législature.

Il y va, je crois, de l'avenir de l'intercommunalité et de la bonne entente entre les élus et l'État.

Deuxième sujet que j'aborde également, sur le plan financier et fiscal : les élus font face à de nombreuses interrogations et préoccupations sur le devenir des finances intercommunales. La mise en application de la réforme de la TP, qui n'est pas totalement aboutie, pose plusieurs questions :

1. Incertitudes sur les conséquences de la cotisation sur la valeur ajoutée dont on ne sait pas encore si elle produira des recettes économiques dynamiques, surtout en période de crise.

2. Incertitude sur la généralisation de la fiscalité mixte : la taxe d'habitation sera à l'avenir la principale recette sur laquelle les communautés auront un pouvoir fiscal. Entraînera-t-elle une réorientation des compétences des communautés vers davantage de services aux ménages ?

3. Incertitude sur la mise en place de la péréquation de la fiscalité des communes et des intercommunalités (dite « péréquation horizontale ») qui confie un rôle pivot aux communautés. Le texte issu de l'Assemblée nationale prévoit un mécanisme complexe et presque illisible. Nous demandons un dispositif compréhensible qui garantisse une redistribution juste et équitable et qui tienne compte de l'existence de communes pauvres au sein de communautés riches ou vice-versa.

4. Incertitude enfin sur la répartition de l'enveloppe de la DGF qu'entraînera la recomposition des périmètres des communautés, avec la création de communautés urbaines, avec le passage de communauté de communes à communauté d'agglomération et, vous

le savez, c'est une incertitude d'autant plus que le système fonctionne à enveloppe fermée.

Dans un contexte financier contraint, donc, il est indispensable que l'intercommunalité mette en place des mesures de mutualisation même si l'on sait que les gains attendus ne seront pas immédiats.

Je vous ai dit l'essentiel. Bien sûr, on pourrait débattre, mais le débat, ce sera demain matin !

Pour terminer, il me semble important de rappeler que les responsables du département intercommunalité ont effectué de nombreux déplacements dans les Associations départementales afin de vous aider au mieux et qu'ils répondent tout au long de l'année à de nombreuses questions téléphoniques ou écrites, et je voudrais à ce titre remercier très chaleureusement tout le service mission intercommunale, dirigé par Madame Brachet.

Je vous remercie.

**Présentation du rapport financier
par Monsieur Jean LAUNAY,
trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,**

Comme chaque année, je vais ici vous présenter le résultat, les produits et les charges de notre Association pour l'exercice 2010, et je vous soumettrai ensuite le barème des taux de cotisations pour 2012 qui a d'ores et déjà reçu l'avis favorable du Bureau de l'AMF.

Vous allez pouvoir suivre les principaux tableaux financiers, grâce aux informations diffusées sur les grands écrans.

Je vous rappelle par ailleurs que ces informations et les principaux ratios comptables qui permettent d'en suivre l'évolution ont été publiés dans le rapport d'activité de notre Association qui a été adressé à chaque adhérent en septembre dernier.

Au titre de l'exercice 2010, nos produits s'élèvent à 11 975 273 € et nos charges s'élèvent à 10 087 615 €.

À la clôture du 31 décembre 2010, notre Association dégage donc un excédent de 1 887 659 €. Cet excédent était, à la clôture de l'exercice 2009, à titre de comparaison, de 2 270 676 €.

Vous le constatez, cet excédent est en baisse de 383 017 €, ce qui n'est pas étonnant compte tenu des dépenses exceptionnelles engagées pour la reconstruction d'un des deux bâtiments qui composent le siège de notre Association au 41 quai d'Orsay, et du début de l'amortissement de ce bâtiment à compter d'octobre 2010.

Je tiens à préciser que ces travaux ont d'une part été entièrement autofinancés mais ont également permis de rendre notre siège social accessible aux handicapés.

Notre résultat financier, qui est compris dans cet excédent et qui correspond aux revenus et produits de cession de nos valeurs de placement, s'élève à 137 773 €. Ce résultat financier est en baisse par rapport à l'année précédente d'une part parce que la reconstruction de notre bâtiment et des charges annexes à cette construction ont été intégralement autofinancées, engendrant par voie de conséquence une importante baisse du montant de nos placements, et d'autre part parce que nous avons fait le choix, depuis de nombreuses années, de privilégier des placements qui ne présentent pas de risque en capital mais qui ont, en contrepartie, un taux de rendement assez faible.

L'activité purement associative de l'AMF, dont font partie les partenariats et cotisations, représente au total 73 % de nos produits.

Les droits d'inscription au Congrès des maires et les abonnements à notre Revue « Maires de France » représentent chacun 9 % de nos produits, et enfin la redevance perçue pour le Salon des maires représente environ 7% de nos ressources.

Le niveau des charges courantes est globalement stable mais les comptes de l'année 2010 reflètent néanmoins l'aboutissement des travaux de construction qui ont eu lieu à notre siège social et qui nous permettent aujourd'hui d'accueillir non seulement les réunions du comité directeur, ce qui était impossible auparavant, mais aussi des colloques organisés par l'AMF et des réunions de nos partenaires.

Je vous en informe par avance : les comptes de l'année 2011 seront impactés à la fois par l'amortissement du nouveau bâtiment sur une année entière, et par le projet nécessaire de rénovation du bâtiment ancien de 6 étages situé directement sur le quai d'Orsay. Tous ceux d'entre vous qui sont un jour venus au siège social de notre Association savent ce que je veux dire par « nécessaire » : ce bâtiment a besoin de toute évidence d'une remise à neuf. Ce ne seront pas des travaux somptuaires, mais une rénovation rendue indispensable par l'usure du temps, et c'est aussi d'un strict point de

vue financier la protection et la valorisation du patrimoine immobilier de notre Association.

Ces travaux seront aussi intégralement autofinancés : ils auront probablement une conséquence sur le niveau de notre excédent, mais ils ne nous conduiront pas à provoquer une augmentation de nos ressources qui aurait un impact sur nos adhérents, en clair : pas d'augmentation de cotisations à la clef.

Ces dépenses ne nous empêcheront pas, par ailleurs, de mener à bien le projet actuellement à l'étude d'amélioration du soutien que l'AMF doit apporter aux associations départementales de maires. Il existe actuellement plusieurs dispositifs d'aide financière mis en œuvre par l'AMF qui vont des abattements sur cotisations aux aides à la structuration et au recrutement dans ces associations. Ces dispositifs doivent être améliorés voire élargis, et c'est pourquoi j'ai mis en place un groupe de travail composé de directeurs d'associations départementales et de permanents de l'AMF pour élaborer, dans le courant de l'année 2012 très probablement, des propositions dont je vous rendrai compte, ainsi qu'aux membres de nos instances qui auront à en décider.

Je voudrais également dire un mot sur l'intercommunalité car elle impacte la vie et les travaux de l'AMF. Notre réflexion porte aussi sur la prise en compte plus grande du fait intercommunal. C'est le débat de demain matin en termes de périmètre, de compétences, de finances et de gouvernance. Mais c'est un fait déjà intégré dans la vie de l'AMF. Notre association est ouverte aux établissements de coopération intercommunale. Près de 1 500, soit près de 60 % d'entre eux reconnaissent notre association.

Le caractère généraliste mais fédérateur de l'AMF est réel et reconnu. Mais notre association devra travailler encore plus sur ce sujet, en lien avec les associations spécifiques dédiées à ce domaine, un bel enjeu qui nécessitera une réflexion interne sur notre organisation et sur nos services et qui touchera aussi aux liens avec les associations départementales et nos permanents.

En conclusion, les finances de notre association nous permettent d'envisager les défis à venir de façon sereine, dans l'objectif constant de répondre à vos attentes, et à vos besoins.

Comptant aujourd'hui 36 173 adhérents, notre Association a toujours besoin de votre soutien fidèle pour poursuivre son action à votre service, pour engager de nouveaux projets, être toujours plus réactive et proche de vos préoccupations.

LE PRESIDENT PELISSARD :

- *DONNE LA PAROLE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES (PIERRE-HENRI SCACCHI)*
- *DONNE LA PAROLE À LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS*
- *FAIT VOTER À MAIN LEVEE SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *ENONCE LE RESULTAT DU VOTE :*

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

- REDONNE AU TRESORIER GENERAL LA PAROLE SUR LES TAUX DE COTISATIONS 2012

Depuis bientôt 10 ans, la progression annuelle du taux des cotisations a évolué au maximum de 2%. Depuis 3 ans, cette progression est inférieure à 0,4%.

Nous sommes bien conscients de vos contraintes financières, aussi :
- l'année dernière, vous avez accepté lors de l'Assemblée générale réunie au congrès, un quasi gel des cotisations 2011, avec un taux de progression des tranches dont la plupart était à peine de 0,1%, et cela pour des critères de suivi comptable ;

- cette année, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir à 90€ pour la quatrième année consécutive, les droits d'inscription pour ce Congrès ;
- j'ai également proposé de geler les tarifs d'abonnement à notre Revue Maires de France pour la troisième année consécutive, ce que votre Bureau a également accepté ;
- pour 2012, je vous propose à nouveau le gel des cotisations : vous pouvez le constater sur le tableau diffusé sur l'écran, la majorité des taux progresse à peine de 0,04 %, soit quelques centièmes de centimes d'euros.

N'ayez cependant aucun doute : nos ressources nous permettront de poursuivre nos actions à votre service, d'être à votre écoute, de nous adapter à vos demandes, d'être présents, à vos côtés dans l'exercice de vos fonctions.

Je vous remercie de votre attention, et de votre confiance.

LE PRESIDENT PELISSARD

- *DONNE LA PAROLE À LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS (pas de question)*
- *FAIT VOTER À MAIN LEVEE SUR LES TAUX DE COTISATIONS*
- *ENONCE LES RESULTATS DU VOTE SUR LE TAUX DE COTISATIONS :*

Le taux de cotisations pour l'année 2012 est approuvé à l'unanimité.

**Complément au rapport d'activité,
de Monsieur André LAIGNEL,
secrétaire général de l'AMF**

**Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Chers amis,**

Je voudrais d'abord vous dire mon plaisir de vous retrouver. Ce congrès est l'occasion, une fois par an, de revoir des visages amis, d'échanger, tout particulièrement quand l'année a été chargée, ce qui, me semble-t-il, a été le cas.

Nous avons dû faire face tout au long de l'année qui vient de s'écouler à des textes se multipliant, s'additionnant, parfois se télescopant, et les services de l'AMF ont dû être sur tous les fronts.

Je voudrais à ce moment de mon propos commencer par leur rendre hommage. Nous avons la chance d'avoir au siège de l'Association des maires de France des femmes et des hommes compétents, engagés, loyaux et je pense que c'est l'une des richesses de notre association que ces femmes et ces hommes qui, tout au long de l'année, sont à votre service. Je pense que nous pouvons collectivement les remercier en les applaudissant.

J'ai dit « une année chargée », elle est retracée dans le rapport écrit que chacun d'entre vous a reçu, je ne vais pas, vous vous en doutez, le paraphraser, je vous y renvoie donc. C'est d'ailleurs sur ce rapport écrit que vous devrez le moment venu, c'est-à-dire à partir de demain, voter quitus ou non à l'Association des maires de France dans son action pour toute l'année qui vient de s'écouler.

Mais, au-delà de ce qui est retracé, qui est important, il y a bien entendu un certain nombre de sujets d'actualité, qui requièrent notre attention et qui, pendant ces trois jours, vont être au cœur des débats que nous allons devoir mener ensemble.

L'année a été rude, je ne pense pas que l'expression soit exagérée, ce sont des réformes, je le disais tout à l'heure, qui se sont empilées, parfois télescopées, quelques-unes bricolées, d'autres brutales parfois.

Au total et malgré l'excellent travail accompli par l'Association des maires de France, je dirai que le compte n'y est pas. Nous avons évité le pire, mais nous sommes dans beaucoup de domaines loin de l'acceptable.

Nous assistons, me semble-t-il, à une triple régression : la régression de nos services publics, la régression de la décentralisation, et la régression de nos finances locales.

La régression des services publics : chacun d'entre vous sur le terrain peut en permanence la constater. Quatre lettres la symbolisent : RGPP.

Quel dommage que le « R » justement signifie Régression Générale des Politiques Publiques. Les premiers touchés sont souvent nos zones rurales ou nos quartiers en difficulté ; cela veut dire qu'alors on ajoute de l'injustice à l'inégalité.

Ce sont des DDE, DDA, regroupées, structurées, mais en définitive pour nous, c'est la quasi disparition de notre ingénierie publique.

C'est la santé : il ne se passe pas de semaine sans qu'on nous signale à Noyon, dans l'Oise, au Blanc, dans l'Indre, ou ailleurs, des suppressions de service, voire des suppressions d'établissement. C'est la justice, ce sont les transports, la sécurité, bien sûr l'éducation.

L'éducation : 66 000 postes supprimés ces dernières années et on nous annonce 14 000 suppressions supplémentaires en 2012. On nous dit : « Ce n'est pas grave, il n'y aura pas de suppression de classe ». Dites-moi mes chers collègues, est-ce que vous êtes nombreux à penser que, avec 14 000 suppressions d'emploi, cela n'aura pas de retombées sur le terrain ? Moi, en tout cas, peut-être suis-je un pessimiste né, ou peut-être simplement ai-je oublié

d'être naïf, je pense que 14 000 postes en moins, cela aura un impact, et un impact fort, dans chacun de nos départements.

Si je devais résumer la situation des services publics aujourd'hui, je citerais un vers de La Fontaine. Dans Les animaux malades de la peste, La Fontaine a écrit « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ». Je crois malheureusement que c'est ce qui caractérise l'évolution de nos services sur le territoire.

Le deuxième sujet de régression est celui de la décentralisation. Nous allons fêter dans quelques semaines, début 2012, les 30 ans des lois fondatrices de la décentralisation dans notre pays, les grandes lois de 1982. Pendant des années et des années, toutes les lois, qu'elles viennent de la gauche, qu'elles viennent de la droite, parfois nous les avons approuvées les uns ou les autres, parfois pas, mais toutes faisaient avancer la décentralisation. Cela a été vrai jusqu'à la loi du 16 décembre 2010 qui, malheureusement, n'est pas dans le prolongement de toutes les lois qui s'étaient succédées.

Je n'aurais pas la cruauté de citer M. ACCOYER, le président de l'Assemblée nationale, qui disait à propos de cette loi du 16 décembre 2010 : « Ce texte est devenu n'importe quoi ». Eh bien oui, contestée par les associations d'élus (les Maires ruraux, récemment, écrivaient que cette loi « met les collectivités sous la toise » ; je trouve l'expression jolie et malheureusement réaliste), mal votée de quelques voix au Sénat, cette loi entraîne – c'est ce que nous avons écrit dans notre résolution finale du Congrès 2010 – je cite « des régressions qui bouleversent et détériorent considérablement le paysage territorial ».

Trois sujets principaux de contestation, parmi beaucoup de mesures dont certaines utiles :

Le conseiller territorial, cet élu hybride aux deux visages, j'allais dire ce Janus du pauvre qui, en réalité, est à la fois source de confusion, source de recul de la parité, mais aussi cumul obligatoire.

Je citerai aussi la suppression de la clause générale de compétence. Je sais bien qu'on me dit que ce n'est pas tout de suite, que c'est au 1er janvier 2015. C'est vrai pour les départements et les régions. Cela aura forcément, mes chers collègues, un impact sur les financements que les technocrates appellent croisés et que, pour ma part, je préfère appeler « de solidarité ». Tout le monde aurait le droit de faire des tours de table, les banquiers les premiers, bien sûr, mais les élus ne pourraient pas se mettre avec les régions, les départements, l'État, pour demander simplement que l'on puisse, par une juste appréciation des choses, assembler les moyens pour faire face aux besoins de nos concitoyens.

Dites-moi mes chers collègues, si vous regardez sur les dernières années et, pour les plus anciens, sur les dix dernières années, si vous n'aviez pas eu des financements de solidarité, combien de vos projets essentiels auriez-vous dû abandonner ou différer ?

C'est donc un sujet fondamental et je considère que nous devons exiger une totale liberté des financements de solidarité.

Enfin, et je vais à présent tirer un peu plus, l'intercommunalité. Jacqueline GOURAULT a dit très justement les choses. Je voudrais pour ma part rappeler que, si nous sommes globalement d'accord pour que l'intercommunalité avance, que la couverture du territoire puisse se faire dans de bonnes conditions, je rappellerai d'ailleurs que 95 % des communes sont d'ores et déjà en intercommunalité, et nous n'avons pas eu besoin de l'épée préfectorale dans les reins pour avancer sur ce chemin de la mutualisation et de l'intercommunalité. Nous avons su le faire dans la liberté et dans la responsabilité, ce sont cette liberté et cette responsabilité que je réclame aussi pour l'avenir.

Pouvoir exorbitant des préfets : il leur suffit d'un tiers en commission départementale de coopération alors que les élus, s'ils veulent bouger quelque chose, il leur faut les deux tiers. Est-ce vraiment un signe de décentralisation ? Ce sont des délais contraints, des élus pressés, bousculés. On leur demande de choisir les périmètres, mais on met la charrue avant les bœufs, ne fallait-il pas d'abord penser au projet ? Ne

fallait-il pas d'abord penser à la gouvernance ? Ne fallait-il pas d'abord penser aux finances ? C'est-à-dire construire sur la base d'une volonté commune et partagée.

Non, on nous dit « d'abord le périmètre » et nous n'avons pas des études d'impact – ou imparfaites – dont nous avons besoin pour décider en toute connaissance de cause, librement. Vous allez décider mais vous ne savez pas quel sera l'impact des compétences qui vont être mutualisées ? Vous allez décider mais vous n'avez pas la totale visibilité sur les conditions financières ? Vous allez décider sans connaître pleinement quelle est la gouvernance pour l'avenir ?

Mes chers collègues, ce qu'on nous demande, si je reprenais un dicton berrichon, c'est d'acheter un lièvre en sac, ce n'est pas raisonnable.

Ce que nous voulons, ce que les élus veulent, ce que j'entends en permanence dans toutes mes rencontres avec chacune et chacun d'entre vous, ce sont deux choses simples : du temps et de la liberté.

Pas de renvoyer aux calendes grecques, non, quelques mois supplémentaires pour que l'on puisse approfondir chacune des propositions, chacun des dossiers et de la liberté, que ceux qui aient le dernier mot à la majorité simple, ce soient les élus. Oui, nous avons droit au dernier mot parce que nous sommes les élus du peuple.

On nous dit « dormez en paix, nous allons assouplir ». J'ai entendu le Premier ministre le dire, ministre des Collectivités locales, même le Président : « Nous allons assouplir ».

Mais, mes chers collègues, si la loi n'est pas modifiée, Jacqueline GOURAULT l'a d'ailleurs très justement dit tout à l'heure, à partir du 1er janvier, les élus n'auront plus aucune capacité d'amendement des schémas. Donc, sans modification de la loi, la simple promesse aimable d'un assouplissement, je vous le dis très clairement comme je le pense, est une tentative d'enfumage. Ne nous laissons pas faire !

Il y a d'ailleurs une réponse simple, Jacqueline GOURAULT l'a aussi évoquée, c'est la proposition de loi qui a été votée à une très large majorité, qui transcende très largement la droite et la gauche au sein du Sénat, qui intègre les propositions que Jacques PELISSARD au nom de l'AMF avait faites et qui permet de résoudre à la fois le problème de majorité à l'intérieur des commissions départementales et celui des délais. Je le dis clairement : je souhaite que notre Congrès demande l'inscription rapide, et en tout cas avant le 31 décembre, de cette proposition de loi à l'Assemblée nationale pour que nous puissions, sur la base d'un consensus dont je pense qu'il est possible, parvenir à donner satisfaction à l'ensemble des élus locaux à notre pays.

Troisième volet de mon propos sur les régressions : la régression financière.

Il y a beaucoup à dire, elle n'a pas commencé cette année, ni même hier, ni avant-hier. Rappelez-vous les propos que je tenais à cette même tribune en 2007, à l'époque c'était le plafonnement de la taxe professionnelle, j'avais dit, mes chers collègues, « la première année, ce n'est pas douloureux, mais méfiez-vous, cela évoluera et ce sera de plus en plus difficile ».

J'avais à l'époque employé une expression, qui a été beaucoup reprise depuis, j'avais parlé du supplice du garrot. Vous savez, cela se met autour du cou, au début ce n'est pas très grave mais, au fur et à mesure, cela se resserre et cela conduit à l'asphyxie. Malheureusement, aujourd'hui pour beaucoup de nos collectivités locales, l'asphyxie n'est pas loin. La dégradation s'accélère, elle se caractérise, et je cite là la Cour des Comptes, « par une chute significative et généralisée des investissements ».

En 2010, derniers chiffres connus bien sûr, les investissements des collectivités territoriales ont baissé de 8,3 %, moins 4,7 milliards. On dit « oui, mais en 2009, malgré le plan de relance, les investissements des collectivités locales avaient déjà baissé de 1,3 milliard ». En 2 ans, les investissements des collectivités territoriales ont baissé de 6 milliards d'euros. Imaginez les

centaines de milliers d'heures de travail que représentent ces investissements qui n'ont pas pu être mis en œuvre. Imaginez les besoins qui n'ont pas pu être satisfaits. Nous assistons là, et l'expression est des Maires ruraux, je la trouve parlante, au « rabougrissement des moyens ». Et quand vous multipliez le rabougrissement des moyens et la pagaille des réformes, nous arrivons à ce que dit la Cour des Comptes, c'est-à-dire un contexte instable et imprévisible dans lequel nous sommes tous plongés.

La suppression de la TP : il paraît que M. BAROIN sera là demain, je me ferai un plaisir de lui rappeler ce qu'il disait, je dois à l'honnêteté de dire que c'étaient quelques semaines avant d'être ministre. Que disait M. BAROIN à propos de la suppression de la TP ? Il disait « L'État recentralise en supprimant la taxe professionnelle ». Oui, c'est le cas.

Cette suppression à quatre défauts principaux :

D'abord, c'est le transfert sur les ménages. Avant la réforme, les ménages finançaient 48 % de la fiscalité locale. Après la réforme, c'est 72 %. C'est la faible évolution, on ne sait pas encore comment évoluera cette fameuse CVAE, je ne sais pas si vous êtes capables de reconstituer des chiffres dans vos communes ou intercommunalités, ceux qui en sont capables, je leur demande de me donner la recette parce que, très honnêtement, je ne peux pas.

Mais la faible évolution c'est aussi le fait que, pour les deux tiers, voire les trois quarts pour certaines collectivités on a remplacé la taxe professionnelle par des impôts à taux fixe ou par des dotations, dont on nous a dit dans les deux cas qu'ils étaient gelés. Là où nous avions des ressources évolutives, qui tiraient notre capacité d'investissement, aujourd'hui nous avons à la place des dotations qui régressent, qui se rabougrissent, pour reprendre cette expression, d'année en année.

C'est aussi le creusement des inégalités. Les territoires les plus touchés par la suppression de la taxe professionnelle, ce sont les territoires industriels. Vous trouvez qu'ils n'en ont pas déjà suffisamment pris plein la tête ? Regardez ce qui s'est passé dans la sidérurgie, dans les mines, maintenant dans l'automobile et leurs sous-traitants, dans l'acier, vous voulez que je vous passe en revue tous les secteurs industriels gravement touchés ? Et les collectivités territoriales qui les supportent ? Cela veut dire quoi quand on dit que ceux qui perdent le plus ce sont les territoires industriels ? Cela veut dire que, bien souvent, ce sont aussi des villes ouvrières, des villes où les ressources sont en dessous de la moyenne.

Et puis, quatrième défaut, c'est le recul des libertés. Là je citerai, vous voyez que je suis éclectique, Jean-Pierre RAFFARIN, qui a simplement écrit « Quand l'État remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met la collectivité sous tutelle ». Eh bien oui, je partage le point de vue de Jean-Pierre RAFFARIN.

Quant à la loi de finances pour 2012, mes chers collègues, on nous dit « c'est le gel », grattons un peu : en réalité c'est une baisse des transferts financiers de l'État. 830 M€ de moins, sans compter le fonds de compensation de la TVA, puisqu'on anticipe une baisse des investissements de 540 millions. Sur cette enveloppe, il faudra de plus financer l'intercommunalité, comme l'a dit Jacqueline GOURAULT tout à l'heure, car rien n'est prévu pour financer son évolution ; ce sera pris dans l'enveloppe commune. Rien n'est précisé sur le recensement qui devra lui aussi, dans son évolution, être financé sur cette même enveloppe. Et puis l'inflation, sur 100 milliards de transferts financiers, 2 % d'inflation, c'est 2 milliards de perdus en termes de pouvoir d'achat pour l'ensemble de nos collectivités territoriales.

Cela veut dire quoi au total ? Cela veut dire, mes chers collègues, que pour 2012 la quasi-totalité des communes et intercommunalités verront diminuer en euro constant leur dotation.

À cela s'ajoutera une nouvelle baisse que j'appelle l'effet domino, baisse des aides régionales et départementales. Les régions qui n'ont plus de levier fiscal, qui ont peu de marge, bien entendu ont restreint leurs aides aux départements et aux communes. Les départements, qui ont vu les régions restreindre parfois leurs aides, sont eux confrontés à l'évolution des problèmes sociaux, des dépenses sociales et sont bien entendu eux aussi en difficulté financière.

Donc, au total, pour 2010, les régions ont baissé de 11,1 % leur subvention d'équipement et les départements les plus touchés par

l'impact social, moins 14,3 %. Et si j'en crois ce que nous disent nos collègues présidents de région ou présidents de département, cela continuera en 2012 bien évidemment. Cela veut dire très simplement, mes chers collègues, que le garrot se resserre de tous les côtés.

Alors on nous dit « mais il y a la péréquation ». On nous l'a présentée comme un remède pour les plus pauvres.

Je reprendrai ce que viennent de me dire plusieurs associations réunies sur un même texte, l'Association des maires ruraux, l'Association des petites villes, l'Association des villes moyennes, qu'est-ce qu'elles ont déclaré ? Que cette réforme était ni juste, ni efficace.

Et en effet, quand on regarde les simulations qui sont sur le site de la DGCL, qu'est-ce qu'on découvre ? On découvre que des communes pauvres dans une intercommunalité riche vont payer alors que des communes riches dans une intercommunalité pauvre ne paieront pas.

On découvre que, sur les 250 villes les plus en difficulté, celles qui bénéficient de la dotation de solidarité urbaine ciblée sur les 250 les plus pauvres, 131 ne bénéficieront pas de la péréquation et, au contraire, pour un nombre important d'entre elles, se verront taxées.

Alors, je le dis très clairement, j'espère que les débats parlementaires - à l'Assemblée, c'est déjà fait, mais au Sénat en première lecture et ensuite en deuxième lecture à l'Assemblée - permettront de corriger ces défauts. Nous sommes tous pour la péréquation, mais pas la péréquation du pauvre au pauvre, pas la péréquation qui creuse les écarts. La péréquation qui rétablit de la justice, c'est celle-là que nous voulons et le texte qui nous est proposé va à l'encontre de ce but.

Alors, bien sûr, le Premier ministre tout à l'heure va nous expliquer que nous devons participer à l'effort national. Est-il quelqu'un dans cette salle qui ne soit pas partisan de participer à l'effort national ? Mais le discours serait beaucoup mieux entendu si cette demande de participation à l'effort ne s'accompagnait pas de campagne de dénigrement à notre égard. Nous dépenserions trop, nous embaucherions trop, nous aurions trop de dettes, trop de déficits...

Alors je voudrais simplement rappeler quelques vérités.

Sur les dépenses des collectivités territoriales, je renvoie au rapport de Gilles CARREZ, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale. Que dit Gilles dans son rapport présenté l'an dernier ? C'est que depuis 1995 jusqu'à 2010 les dépenses des collectivités territoriales sont stables par rapport au Produit intérieur brut.

En ce qui concerne le déficit, ce n'est pas à vous que je vais dire qu'on n'est pas en déficit, qu'on ne peut pas être en déficit. Alors, on nous dit que « oui, mais selon Maastricht, ce n'est pas le déficit au sens étroit du terme, ce sont les besoins de financement des collectivités ». Les besoins de financement des collectivités, c'est l'excédent d'emprunt par rapport au remboursement d'emprunt. J'accepte, même si c'est, me semble-t-il, sujet à caution, ce n'est pas un déficit, c'est de l'emprunt pour investir.

Mais même si on prend ces chiffres, en 2010, quasiment 140 milliards de déficit de l'État ; besoin de financement des collectivités locales : 1,7 milliard. Quant à la dette, mes chers collègues, depuis 1995, là aussi c'est le rapport CARREZ, jusqu'en 2010, proportionnellement au Produit intérieur brut, c'est-à-dire à la richesse du pays, la dette a baissé, elle est passée de 9 % en 1995 à 7,2 % en 2010.

Je rappellerai simplement : l'État, 1 600 milliards de dettes ; les collectivités : moins de 160 milliards ; moins de 10 % pour les Collectivités, 71 % des investissements publics réalisés par les mêmes collectivités, je crois que ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Alors oui, participer à l'effort, mais à hauteur de nos responsabilités dans les difficultés. En réalité, ce qu'on nous demande c'est de financer le surendettement de l'État. Cela me rappelle une bande dessinée, Le sapeur Camembert. C'était ce personnage qui creusait un trou pour remplir le trou d'à côté. Et bien nous avons le gouvernement du sapeur Camembert.

En mettant en panne l'investissement local, le gouvernement, me semble-t-il, se trompe et accroît la déprime et alimente le mal qu'il prétend combattre. Ce ne sont pas les communes qui menacent ce nouveau Veau d'Or qu'est le triple A, c'est, comme l'a rappelé Moody's hier, le risque de récession dans notre pays.

Je voudrais m'adresser au Premier ministre, comme je ne peux pas le faire en sa présence, je suis sûr qu'on lui transmettra le message, en lui disant, avec tout le respect qui lui est dû : monsieur le Premier ministre, en limitant nos capacités d'initiative et d'innovation mais aussi nos réponses aux attentes sociales de nos concitoyens, c'est le pacte républicain qui est ébranlé. En nous présentant comme un fardeau, vous commettez un grave contresens, en réalité, nous le savons au quotidien dans notre action, nos communes et leurs élus sont une réponse aux difficultés actuelles, une véritable chance pour notre pays. En vérité, en affaiblissant gravement nos communes, piliers de la République, c'est la France qui se trouve fragilisée. Les maires n'attendent ni fausses promesses, ni flatterie et encore moins de leçons. Les maires attendent que le respect se substitue au dénigrement, que la méfiance fasse place à la confiance, que la critique cède le pas au dialogue mais, même cela, qui ne coûte rien, ce n'est pas fait. Nous savons tous que la France a besoin de trouver de nouvelles voies, de tracer de nouvelles perspectives innovantes, d'ouvrir de nouveaux horizons, les maires de France y travaillent. Ils sont un atout, ne les laissons pas sur le bord du chemin.

Au Président de la République qui recevra certains d'entre vous demain, je rappellerai simplement ce qu'il disait à cette même tribune : « On ne réforme pas la France contre les élus locaux ». Quel dommage que l'oubli !

La feuille de route de l'AMF me paraît claire : reconquérir les moyens de notre action, mettre en œuvre une troisième étape de la décentralisation, qui donne tout son sens au principe constitutionnel de libre administration, proposer une réforme des financements des collectivités, véritable pacte de solidarité et de progrès avec l'État, alliant justice fiscale et territoriale.

L'AMF, passez-moi cette expression sportive, ne peut pas se contenter de jouer en défense, d'atténuer les mauvais coups, elle doit être à l'offensive, porter avec enthousiasme les projets et les ambitions des maires. Pour sortir de l'inquiétude, il nous faut regagner de la liberté, être en mouvement, construire l'avenir, répondre aux espérances.

Nous avons su préserver, c'était notre mission à Jacques PELISSARD et à moi-même, l'unité de l'AMF. Ce fut, disons-le parce que c'est vrai, ces derniers temps, difficile. Si une véritable volonté d'action, une combativité retrouvée n'étaient pas au rendez-vous, alors beaucoup se poseraient la question de notre utilité. Notre devoir, notre seule chance de l'avenir commun, c'est d'être, pour citer Victor HUGO « une force qui va », une force qui va au service de nos communes, une force qui va au service des Françaises et des Français, une force qui va au service de la République. Alors, ensemble, exigeons cette nouvelle étape de la décentralisation qui rapprochera les élus des citoyens, qui mobilisera nos collectivités locales, qui libèrera les énergies, qui donnera à la France un élan dont elle a à l'évidence le plus grand besoin.

A la veille d'échéances cruciales pour notre pays, je pense à une phrase de René CHAR, grand résistant, grand poète, qui a écrit : « Le réel quelquefois désaltère l'espérance ».

Alors, mes chers collègues, mes chers amis, allons de l'idéal au réel, répondons à l'espérance que les citoyens mettent encore en nous, en notre action, je crois que c'est notre devoir, il trace notre chemin.

Intervention de Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun

Mes chers collègues,

Je veux tout d'abord saluer Jacques Péliissard et Gérard Tardy, ils ne sont pas des adversaires dans cette aventure. Ce sont des partenaires.

Mes chers collègues, si vous pensez que tout va bien et que, si ça va mal, on n'y peut rien, disons-le clairement, je ne suis pas votre candidat.

Mais si vous ne supportez plus les injustices qui vous sont faites, l'absence de dialogue, l'abaissement de notre fonction ; si vous refusez d'être les boucs émissaires de la crise, la casse des services publics ; si vous refusez de voir nos libertés reculer ; mais aussi, si vous êtes fiers d'être maires et que vous voulez, simplement, les moyens de votre mission et le respect – oui, est-ce trop demander – le respect qui est dû à votre engagement, Alors je suis votre candidat.

Ça peut faire beaucoup de monde, peut-être même une majorité ! Jamais la situation de nos communes n'a été si précaire, notre tâche si lourde, si complexe et nos moyens si réduits.

Aux légitimes exigences, nous devons faire face dans des conditions difficiles. Ces légitimes exigences sont parfois désespérées. Nous devons répondre aux aspirations de la jeunesse, aux ambitions de nos territoires, et ces moyens nous sont comptés.

Ce sont ces défis que je souhaite pouvoir avec vous, grâce à vous, relever. Aujourd'hui, compte tenu de la gravité de la situation, l'AMF ne peut plus se contenter d'être un amortisseur des mauvais coups qui nous sont portés.

Elle doit agir et réagir avec vigueur, elle doit être beaucoup plus active.

C'est ce que je vous propose !

Pour les trois années à venir, trois priorités : Renforcer la commune. Retrouver des libertés. Rétablir la justice des territoires.

1° Renforcer la Commune, c'est

- Veiller à ce que l'intercommunalité reste un outil au service des communes. En ce sens, l'AMF doit se mobiliser avec force pour soutenir la proposition de loi sénatoriale laissant du temps et surtout le dernier mot aux élus pour définir les schémas départementaux de coopération intercommunale. Le dernier mot doit rester aux élus.

- Renforcer la Commune, c'est donner aux maires et présidents d'intercommunalité un statut rénové :

- C'est aussi combattre les campagnes de dénigrement que nous subissons régulièrement, j'allais ajouter, d'où qu'elles viennent.

À l'évidence, notre passivité n'est pas à la hauteur des attaques que nous subissons.

En 2007, le Président de la République, à cette même tribune, sous vos applaudissements, disait, je le cite : « Je veux que l'on remercie ceux qui se dévouent, que l'on arrête de les dénigrer ».

Je n'en demande pas plus ; j'approuve, je signe !

Quel dommage que les actes n'aient pas suivi les paroles !

Au total, renforcer la commune c'est tout simplement réaffirmer le rôle irremplaçable des 550 000 élus locaux qui sont l'humus de notre démocratie.

Ils ne sont pas trop nombreux, contrairement à ce que j'entends si souvent, peut-être même ne sont-ils pas assez nombreux, puisqu'ils sont le cœur battant de notre République. Alors oui, défendre la commune, c'est défendre les élus locaux et leur donner les moyens de leur action.

2ème objectif : retrouver nos libertés

Liberté d'action bien sûr.

Nous sommes assaillis par les normes, les règlements, les tutelles... autant d'entraves qui à l'évidence manifestent une défiance permanente à l'égard des élus.

Dois-je rappeler là aussi l'engagement pris par Mr SARKOZY, l'an passé à cette tribune : « Il n'y aura plus une seule norme ».

Que le chemin est long de la parole à l'acte !

Liberté d'action, liberté des moyens, à l'évidence !

L'asphyxie de nos finances, c'est le reflux de notre autonomie, c'est la tutelle la plus pernicieuse, ce sont nos libertés affaiblies.

Nous devons exiger une véritable réforme des finances locales qui redonne des marges réelles de liberté et qui assure la justice fiscale entre les citoyens mais aussi entre les territoires.

3ème objectif : Rétablir la justice des territoires

Cela passe, comme le dit l'Association des maires ruraux, par « un aménagement du territoire à la hauteur du défi démographique et économique auquel nous sommes confrontés ».

C'est aussi défendre et moderniser les services publics dont la situation s'est gravement détériorée :

L'école fragilisée : nous en avons eu des échos ce matin. Véritable saignée dans nos territoires, et là où elle disparaît, c'est l'âme de nos villages qui s'évapore : 14 000 postes seront supprimés l'an prochain, 80 000 postes depuis 2007 auront ainsi été supprimés . Nous en sommes arrivés à un seuil de l'insupportable.

C'est la sécurité affaiblie : un droit fondamental ... tout le monde le revendique mais dans le même temps nous constatons des fermetures de commissariats ici, des fermetures de gendarmeries ailleurs : et 3 300 postes seront supprimés en 2012.

C'est la santé précarisée : des hôpitaux en difficulté ou menacés, je les évoquais tout à l'heure; des déserts médicaux qui s'étendent... Je crois mes chers collègues, que quand le droit à la santé est ainsi compromis, l'obligation d'installation des jeunes médecins, dont la collectivité a payé les études, oui, cette obligation doit être envisagée.

Sur tous ces sujets, mais aussi les transports, le logement... l'AMF doit être mobilisée pour que nos territoires – prioritairement en zone rurale et en quartiers défavorisés – bénéficient des services indispensables à la vie et à l'épanouissement de chacun.

Vous l'aurez compris, je vous propose de nous mobiliser pour redonner à nos communes et à leurs élus les moyens de répondre aux attentes.

L'unité est notre talisman dit-on et le pluralisme en est la condition ; je m'engage ici, bien entendu, à les renforcer, mais l'unité ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Ce que nous voulons, c'est une unité combative.

Si la combativité n'est pas au rendez-vous dans cette période cruciale pour l'avenir de nos communes et de notre pays, nombre d'élus se poseront légitimement la question de notre utilité.

Cette élection à la présidence de l'AMF est une chance qui nous est offerte d'envoyer un signal fort à la hauteur de nos inquiétudes.

Par notre vote, refusons tout à la fois le scepticisme et son corollaire, l'immobilisme.

Nous pouvons et devons faire bouger les choses et, parce que nous sommes les maires de France, nul ne pourra ignorer le message qui sortira de notre congrès et de cette élection.

C'est en votant pour ma candidature que vous ferez, me semble-t-il, le mieux entendre vos refus et vos espérances, que vous pourrez faire de cette élection un moment utile, pour tous et pour chacun.

Chers collègues, osez l'alternance !

Ce que je vous demande, ce n'est pas de voter pour ma personne, elle est de peu d'importance mais de manifester votre volonté, votre détermination à être écoutés, entendus et respectés.

Osez l'alternance, pour donner, grâce à votre vote, à l'AMF ce nouvel élan, et à nos territoires cette nouvelle chance qui sont la raison même de notre engagement commun, du vôtre comme du mien.

Liberté, justice, solidarité, mais aussi la laïcité si souvent malmenée ces derniers temps : portons avec fierté ces valeurs républicaines, qui sont par nature, à l'évidence, aussi celle de l'Association des maires de France.

C'est cette ambition forte, oui c'est une ambition, que je vous propose pour nos communes et donc pour notre pays.

Pour atteindre ces objectifs, il nous faut une AMF plus revendicative, plus forte, plus imaginative.

Cela peut inquiéter certains, je ne le crois pas, mais si c'était le cas, je leur citerai mon poète préféré, René Char, à nouveau : « ce qui vient au monde pour ne rien troubler, ne mérite ni égard, ni patience ».

J'espère mes chers collègues, mériter l'un et l'autre, mais surtout mériter votre confiance. Elle sera mon viatique pour présider l'Association des maires de France.

Alors, très simplement, ensemble, courageusement, osons le changement !.

Intervention de Monsieur Gérard TARDY, maire de Lorette (42)

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs

Maire de Lorette depuis 1989, je dénonce depuis 1994 l'hypocrisie des discours de l'A.M.F. et sa dépendance aux volontés gouvernementales. Contre cela, depuis 1995, tous les trois ans et sans prétention, je suis candidat pour cette élection afin d'avoir cette tribune pour dénoncer les mesures mises en place pour nous reprendre les libertés et les pouvoirs que la Loi DEFFERRE nous avait donnés. La libre administration de nos communes n'a jamais été autant menacée.

Où en sommes-nous ?
RIEN N'A CHANGE, TOUT S'EST AGGRAVÉ !!!

Malgré cela, l'action de l'A.M.F. n'est pas incisive face aux technocrates qui mènent la France.

Notre système politique est une technocratie où ses techniciens exercent une influence prépondérante et souvent aveugle dans les orientations des gouvernements qui se succèdent et quelles que soient leur sensibilité. Résultats, nous subissons des décisions qui vont à l'encontre de l'attente de nos populations. Pour faire face, l'A.M.F. aurait pu nous défendre avec plus d'efficacité si elle n'était pas assise sur le consensus politique entre les partis dirigeants et ceux en attente de diriger la France. L'A.M.F. reste dans le jeu du politiquement correct, alors qu'aujourd'hui la gravité de la situation veut que l'on dise la vérité et que l'on désigne les responsables, au risque de faire hurler certains d'entre vous.

Le premier chantier qui nous attend est celui de démocratiser l'A.M.F. pour qu'elle devienne par priorité une association des Maires de France à notre écoute et revendicative face à l'État, au Gouvernement, au Parlement et au Sénat. Il convient, pour cela, de modifier ses statuts dans le but de permettre à une majorité de Maires, sans appartenance politique, comme moi-même, de prendre en main les destinées de l'A.M.F. qui devra rester pluraliste.

Cette modification des statuts doit être simple pour être efficace. Le moment venu, je vous adresserai mes réflexions, en supposant qu'une majorité d'entre vous m'accorde sa confiance lors du vote. En n'adoptant pas ces nouvelles orientations, l'A.M.F. ne changera pas, puisque avec le principe actuel de respecter les accords entre partis, aucun bouleversement ne se produira. Alors, comme notre société, l'A.M.F. sera de plus en plus malade de la sclérose politique, au même titre d'ailleurs que nos institutions. Il est intéressant d'observer que ce constat n'est pas d'hier. Lors du Congrès de 2004 pour cette même élection, d'autres candidats avaient repris mes orientations.

On pouvait lire:

- Les libertés locales ne cessent de reculer,
- L'A.M.F. doit rester en dehors des tensions politiques,
- L'A.M.F. doit être un syndicat de défense,

Depuis ces belles déclarations, je n'ai pas vu d'avancée significative donnant un espoir sur le ressaisissement de l'A.M.F. dans ses orientations.

Bien au contraire le sort de nos communes est mis à mal avec le vote de la scandaleuse loi du 16/12/2010 portant réforme des Collectivités Territoriales qui se rajoute aux effets pervers de la Loi sur le Renforcement de l'Intercommunalité, dite Loi CHEVENEMENT.

Que pouvons-nous attendre dans la lecture des professions de foi de nos deux autres collègues candidats à cette élection qui sont : le

Secrétaire Général sortant de l'A.M.F. et le Président sortant de l'A.M.F.

De suite, je répondrais : pas grand-chose à l'horizon !
Pourquoi ?

Le premier nous écrit qu'il a trois priorités : renforcer la commune, retrouver nos libertés et rétablir la justice des territoires.

À cela, je réponds : c'est très bien ! Mais je rajoute : il s'agit de slogans de campagne électorale...

Si j'accorde une forme de sincérité à ses propos, je mets en doute celle de son bloc politique.

Exemple : Ce dernier a tenu un message chargé d'hypocrisie devant les grands électeurs, en se flattant de ne pas avoir voté la loi portant réforme des Collectivités Territoriales, alors qu'il est prouvé que si cette loi n'avait pas compris la création du Conseiller Territorial, son bloc politique la votait.

COMMENT SE RACHETER DE CE MANQUE DE SINCERITE ?

De suite, la nouvelle gouvernance du SENAT veut apporter des assouplissements et des délais supplémentaires pour faire aboutir cette Loi. Le projet de loi du Sénateur Jean-Pierre SUEUR confirme cela.

Dans la lettre que nous a adressée Monsieur Jean-Pierre BEL, Président du SENAT, vous ne lirez aucune volonté de sa part de retirer cette loi. Donc mis à part les modifications à la marge annoncées pour la nouvelle majorité du SENAT, la Loi ne sera pas rediscutée sur le fond.

De la profession de foi du candidat, Président sortant de l'A.M.F., vous ne lirez rien sur une quelconque intention de proposer le retrait de la loi portant réforme des Collectivités Territoriales qu'il a approuvé en tant que Député.

Si j'obtiens votre confiance, je prends l'engagement de faire modifier cette Loi.

La laisser en l'état, c'est confier une arme de destruction massive des communes dans les mains de certains de nos collègues élus qui ne sont pas forcément les meilleurs gestionnaires mais qui ne jurent que par la folie des grandeurs.

QUE FAUDRAIT-IL MODIFIER DANS NOS DIFFERENTES LOIS ?

- Premièrement, supprimer le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale)

POURQUOI ?

Il incite certains collègues Maires et Présidents d'EPCI à poursuivre cette fuite en avant dans leurs gestions du « toujours plus de compétences pour aller chercher du CIF ». Par cela, ils vident nos communes de leurs compétences essentielles et créent des structures importantes pour assurer une gestion qui augmente les impôts et taxes pour les usagers et laissent dans trop des cas, le pouvoir aux personnels administratifs.

- Deuxièmement, modifier certaines formes de votations

POURQUOI ?

Autres grands risques qui faisaient déjà partie des effets pervers de la loi CHEVENEMENT, ce sont les principes de votations retenus pour prendre des compétences nouvelles ou faire des regroupements de communes ?

Pour ces deux cas, il est primordial d'introduire dans la loi que le vote doit s'obtenir à l'unanimité des communes concernées.

J'ai vérifié qu'avec une majorité qualifiée, un EPCI de plus de 100 000 habitants ou plus, pourrait dans bien des cas, annexer presque la totalité des communes de son arrondissement ?

Ce n'est pas notre vision pour l'Intercommunalité ? Et surtout ce n'est pas la vision partagée par nos populations !

- Troisièmement, supprimer le principe de l'élection directe des délégués pour les EPCI.

Ce principe prévu dans la loi soulève des cas insolubles. Restons sur celui de l'élection des délégués titulaires et suppléants par les

Conseils municipaux. Il s'agissait par ailleurs, d'une résolution du Congrès de l'A.M.F. de 2002 !

Je n'ai pas la prétention de mesurer tous les cas d'espèces que nous devons voir ensemble pour présenter au gouvernement nos contre-propositions.

Je ne voudrais pas conclure sans dénoncer les propositions du gouvernement et du parlement sur la création du Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales. Nous devons refuser la création des strates. Cette méthode protège les intérêts des grosses structures intercommunales au détriment des plus faibles. Non nous ne pouvons pas supporter de telles disparités.

Il ne dépend que de vous, cher collègues, de voir l'horizon de nos communes s'éclaircir ou de le voir continuer à s'assombrir.

Demain, vous détiendrez par votre vote, un rôle majeur dans l'Histoire de nos communes de France, tant appréciées de leurs populations.

Ainsi, pour se faire respecter, il n'y a plus que la révolte pacifique des Maires par les urnes, sachant qu'il n'y a plus rien à attendre des deux blocs politiques qui gèrent l'A.M.F. pour retirer la loi portant réforme des Collectivités Territoriales et la rediscuter de fond en comble. Il appartient désormais, à des Maires volontaires de

repandre le flambeau pour défendre la libre administration de vos communes.

Demain avant de voter, rappelez-vous cette citation d'Alexis de TOCQUEVILLE en 1805 : « Dans la commune réside la force des peuples libres, les institutions communales sont à la liberté ce que sont les écoles primaires à la science. Otez l'indépendance des communes, vous ne trouverez plus que des administrés et non plus des citoyens ».

ATTENTION :

Le vote utile ou partisan tue à terme la démocratie et nos communes.

Je vous invite à y réfléchir.

N'ayez pas peur d'oser voter pour le candidat qui veut faire bouger les lignes.

Avec votre confiance, je serai celui-là.
Merci à tous.

**Intervention de Monsieur Jacques PÉLISSARD,
maire de Lons-le-Saunier**

Chers collègues,

Chers collègues,
Tout d'abord un triple Merci
À vous qui par votre présence et votre nombre démontrez la vitalité de l'AMF ;
À vous, maires de Métropole et d'Outre-mer qui m'avez accueilli dans vos assemblées départementales ;
À vous tous, membres du Bureau, du Comité directeur de l'AMF, qui dans votre diversité m'avez aidé, accompagné dans mes responsabilités de président.

Durant le mandat que vous m'avez confié, j'ai voulu que notre association fonctionne de façon efficace au service de ses adhérents, qu'elle développe avec réactivité le conseil et l'expertise dont nous avons tous besoin.
J'ai voulu un partenariat clair avec notre réseau d'associations départementales. Elles assurent un maillage territorial pour l'action de l'AMF et je souhaite encore renforcer cette aide.

J'ai conduit une politique de rigueur de gestion de l'AMF en confiance mutuelle avec les trésoriers successifs, Michel Charasse et Jean Launay, hommes que j'apprécie.
Comme vous l'avez constaté, l'AMF se porte bien.
Le rôle de notre association est reconnu par ses adhérents.
Ce rôle est respecté par les pouvoirs publics.
À cet égard, je voudrais vous livrer ma conception de l'AMF, apprise de Jean Paul Delevoye, conception qui continuera à guider mon action.
Je veux une AMF qui rassemble tous les maires.

Trois principes constituent pour moi des impératifs catégoriques du bon fonctionnement de l'AMF :
Tout d'abord, l'Unité de l'AMF.
Ce qui fait la force de l'AMF c'est, en effet, son unité.
L'AMF c'est la maison commune de tous les maires de France :
Les urbains comme les ruraux,
Les maires des petites communes ou des grandes villes,
Les maires de droite, de gauche ou du centre, comme ceux qui n'ont pas d'étiquette politique affichée.
Cette unité de l'AMF, son président doit en être le gardien vigilant, le garant objectif.

Si l'AMF devenait une courroie de transmission ou, à l'inverse, un outil d'opposition à quelque gouvernement que ce soit, bref un instrument de militantisme politicien, cela en serait fini de notre unité et donc de notre force.
Depuis que je suis président de l'AMF, j'ai préservé l'unité de notre association, entre toutes ses composantes, dans un contexte difficile.
J'ai œuvré comme artisan du rassemblement sans esprit partisan, avec le souci constant du respect du pluralisme.
Je m'engage devant vous à maintenir cet axe : le président de l'AMF doit être fédérateur, aux antipodes du sectarisme.

Le deuxième principe, c'est la Crédibilité : dans toutes les positions que j'ai exprimées par rapport aux projets de réforme, qui ont été celles de l'AMF, les amendements que nous avons défendus étaient réalistes, crédibles.
Ils ont été validés par le Bureau pluraliste de l'AMF.
Je les ai portés avec conviction au nom de l'AMF et c'est cette démarche que je m'engage à poursuivre.

L'AMF s'est ainsi affirmée comme un partenaire des pouvoirs publics, exigeant, parfois très exigeant, mais loyal et constructif.
Elle doit le rester quelle que soit la majorité en place.

Le troisième principe, c'est la Liberté.
Pour mettre en œuvre ces principes d'unité et de crédibilité, il faut que le président de notre association soit un homme libre, défende

auprès du gouvernement et parfois contre lui les positions de notre association ; c'est ce que je fais.

Je donnerai 3 exemples :

La réforme de la TP :
Nous sommes tous conscients qu'elle était nécessaire ; avec la disparition de la part salaires, notre pays ne pouvait conserver la seule taxation des investissements.
Un consensus s'est dégagé sur la prise en compte de la richesse produite. Mais lors de la présentation du projet de loi de finances, les communes et intercommunalités étaient totalement oubliées et ne bénéficiaient pas d'un seul euro de valeur ajoutée.
Député de la majorité, c'est en toute liberté que j'ai dit que cela n'était pas acceptable.
J'ai porté notre conviction à l'Assemblée nationale comme devant la commission des finances du Sénat et nous avons obtenu que le bloc local perçoive 26,5 % de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Même chose pour la réforme territoriale :
J'ai là encore exprimé en toute liberté nos convictions à l'Assemblée nationale en affirmant des principes qui pour nous sont essentiels.

L'intercommunalité est un outil au service des communes et non pas l'inverse.

La rationalisation de la carte intercommunale doit se faire dans le respect de la volonté des élus. Il est donc, chers collègues, nécessaire de poursuivre la concertation pour les schémas, au-delà du 31 décembre 2011, s'agissant des points qui ne font pas encore consensus.

J'ai déposé une proposition de loi en ce sens le 12 octobre actuellement en cours d'examen à la commission des lois de l'Assemblée qui va dans le sens de laisser du temps à la concertation après le 31 décembre.

Autre point essentiel où nous avons obtenu gain de cause : les communes, et elles seules, conservent la clause de compétence générale ; ce sont elles qui détiennent le pouvoir de décision en matière de transfert de compétences, de définition de l'intérêt communautaire.

Autre exemple et le dernier, l'école.

J'ai pris mes responsabilités pour dire de façon sereine et ferme au Gouvernement que la maîtrise de la dépense publique était certes une nécessité, mais qu'en matière scolaire, nous ne pouvions descendre en dessous du nombre actuel de classes. Nous risquions sinon de compromettre la qualité de l'enseignement, de voir de nouvelles fermetures de classes ou d'écoles en zone rurale.
Nous avons obtenu l'engagement écrit puis public du ministre de l'enseignement devant l'assemblée nationale le 26 octobre 2011, lors de l'examen du budget 2012 qu'aucune fermeture nette de classe primaire n'interviendrait à démographie constante.
C'est cela la liberté d'action, de conscience que j'ai mise en œuvre et que je revendique.

Chers collègues,
Si l'AMF se fait entendre, elle le fait de plus en plus en liaison avec ses partenaires.
J'ai ainsi souhaité la présence, comme membres associés du Bureau de l'AMF, des associations spécifiques comme, entre autres, les grandes villes, les villes moyennes, les petites villes, les maires ruraux.
J'ai, avec mes collègues, forgé le concept du « bloc local » regroupant l'ensemble des associations des élus locaux.
Nous avons régulièrement des rencontres de travail pour dégager des orientations fortes : taxe professionnelle, réforme territoriale, péréquation. Nous recherchons chaque fois la complémentarité entre

les villes et le monde rural, complémentarité essentielle dont je suis l'avocat exigeant.

J'ai également voulu associer à notre bureau les associations thématiques telles que les élus de la montagne, du littoral, ville et banlieue et les éco-maires.
Je veux poursuivre cette démarche unitaire.

Dans les mois et années qui viennent, de grands chantiers nous attendent.

C'est, dès 2012, la mise en place progressive de la péréquation horizontale, et nous devons veiller, le texte n'est pas encore définitif, à ce qu'elle soit équitable, juste, lisible, et qu'elle réduise les inégalités réelles de richesse entre les collectivités locales.

C'est aussi, et cela me tient à cœur, la mise en place de l'agence publique de financement des collectivités locales qui permettra de compléter l'offre bancaire pour les prêts aux collectivités quelles que soient leurs tailles, et pallier ainsi le manque de liquidités qui risque de freiner nos investissements.

C'est la poursuite d'un combat incessant contre l'inflation des normes.

C'est l'achèvement du processus intercommunal respectant l'identité et le rôle des communes, c'est notre combat.

Ce sont les actions, chers collègues, pour faire face au risque de la désertification médicale.

C'est la couverture du territoire en haut et très haut débit.

C'est le statut de l'élu, la révision des valeurs locatives, la fiscalité locale.

Il nous faudra partout et en tous domaines être vigilants, porter notre conviction.

Mes chers collègues, n'attendez pas de moi un discours démagogique qui masquerait les difficultés auxquelles nous allons être confrontés dans les années qui viennent.

Nous savons tous que le contexte économique et financier de notre pays est difficile et qu'une partie de l'Europe est également en situation critique. Nous devons, pour faire face à cette situation, exprimer ensemble la détermination des maires à assurer librement et pleinement leurs responsabilités.

Nous venons tous d'horizons géographiques, politiques, sociaux divers, et c'est l'AMF qui nous rassemble.

L'AMF, je lui consacre mon énergie et ma passion.

Plus que jamais la présidence de l'AMF nécessite respect du pluralisme, courage politique et force de conviction.

Je vous propose de poursuivre le travail engagé, de porter pour les 3 années qui viennent vos attentes, vos ambitions et vos exigences.

Chers Collègues, je vous demande aujourd'hui votre confiance pour que nous soyons au service de la France pour relever ensemble les grands défis qui nous attendent.

Je vous demande votre confiance, pour qu'ensemble, nous fassions vivre une AMF

Toujours plus efficace,

Toujours plus solidaire,

Toujours plus chaleureuse,

Toujours plus fraternelle.

Merci !

.

**Allocution de Monsieur Dominique BAUDIS,
Défenseur des droits**

**Mesdames et Messieurs les maires, bonjour.
Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,**

Merci de m'avoir invité à cette séance de votre Congrès. Je viens devant vous avec beaucoup de plaisir, beaucoup d'émotion même, parce que j'ai un peu l'impression de me retrouver en famille. En effet, durant 18 ans, j'ai été l'un des vôtres à la tête de la ville de Toulouse et j'ai pu mesurer l'importance de cette belle, de cette immense fonction essentielle au développement de notre République.

Aujourd'hui et sans abuser de votre patience, je voudrais brièvement vous présenter une institution nouvelle, qui est à votre service et qui est au service de nos concitoyens, il s'agit du défenseur des droits, institution qui figure dans la constitution de la Ve République.

Le défenseur des droits a la responsabilité de défendre, de protéger les droits et libertés des citoyens et il regroupe quatre institutions que vous connaissez, qui existent depuis plus ou moins longtemps dans notre paysage.

La première et la plus ancienne est le médiateur de la république, fonction qui était d'ailleurs il y a quelques mois encore incarnée par l'un des anciens président de l'Association des maires de France, Jean-Paul DELEVOYE.

Le médiateur de la république donc, le défenseur des enfants, la commission de déontologie de la sécurité sur la déontologie de la police, de la gendarmerie, de tous les métiers de la sécurité et, enfin, la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations).

Ce regroupement est un peu une révolution culturelle dans notre pays où nous avons, au contraire, l'habitude de surajouter sans cesse de nouvelles institutions, quitte à ce que, au bout du compte, le citoyen, l'élu local soient perdus dans un labyrinthe. Cette opération de regroupement des quatre institutions présente le mérite de donner, dans le domaine de la défense des droits et des libertés, plus de simplicité pour l'accès aux droits et davantage d'efficacité dans la défense de ces droits.

Plus de simplicité : en effet le citoyen était parfois perdu. Imaginons par exemple la situation d'une famille dont le fils souffre d'un handicap, se déplace en fauteuil roulant. Cette famille a des difficultés pour faire inscrire leur enfant dans un établissement scolaire par

exemple. Cette famille, doit-elle s'adresser au défenseur des enfants, s'il s'agit d'un mineur ? Doit-elle s'adresser à la Haute autorité de lutte contre les discriminations en raison de son handicap ? Doit-elle s'adresser au médiateur de la république pour essayer de résoudre le problème avec l'Éducation nationale ? Voilà le genre de questions auxquelles nos concitoyens se trouvaient confrontés auparavant.

Aujourd'hui, désormais il y a une porte d'entrée unique pour la défense des droits, c'est le défenseur des droits qui travaille à vos côtés, car, ayant exercé la fonction de maire pendant 18 ans, j'ai mesuré à quel point les maires sont les premiers médiateurs entre les citoyens et les administrations.

Lorsque j'ai été auditionné par le Parlement avant ma nomination, j'ai indiqué dans le projet que j'ai développé devant les députés, devant les sénateurs, l'importance à mes yeux de la proximité. Et la dimension de proximité, nous pouvons la développer grâce à un réseau de 450 délégués territoriaux que beaucoup d'entre vous connaissent, c'étaient les délégués du Médiateur de la République, qui accomplissent un travail extraordinaire sur le terrain et qui d'ailleurs ne peuvent l'accomplir qu'en relation avec vous parce que, bien souvent, les permanences d'accueil qu'ils tiennent et qui permettent aux réclamants, aux administrés de venir faire part de leur difficulté, ces permanences ont lieu le plus souvent dans des locaux qui sont mis à la disposition des délégués hier du médiateur, aujourd'hui du défenseur des droits par les communes.

Je remercie tous les maires qui nous permettent ainsi d'établir ce contact permanent avec les administrés afin de leur venir en aide.

La Direction générale de l'Association des maires de France a bien voulu accepter qu'un document très bref – c'est une lettre – vous soit remis à l'occasion de ce Congrès pour vous donner tous les éléments d'information sur nos missions, sur la façon de nous joindre et les éléments de réponse qui vous permettront de répondre aux questions de vos concitoyens portant éventuellement sur cette nouvelle institution.

Pour conclure, je voudrais vous dire à quel point je suis convaincu que nous poursuivons le même objectif : assurer, de la manière la plus efficace possible, la protection des droits et des libertés de nos concitoyens. Dans cette mission, je suis sûr, et je vous en remercie, que je pourrai compter sur vous. Merci de votre attention.

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE,
maire de Paris**

**Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Cher Jacques et Chers dirigeants de cette belle association,**

Je vous le dis sincèrement : chaque année, pour le maire de la capitale, c'est non seulement un grand honneur mais une immense joie de pouvoir accueillir, dans ce qui est quand même une ville symbole de la République, l'ensemble des premiers magistrats de toutes les communes de France, de nous rassembler avec nos différences.

Et peut-être est-il encore plus important cette année, où la crise éprouve très durement nos concitoyens, que les maires des communes de métropole et d'Outre-mer puissent se retrouver en congrès, partager, exprimer leur solidarité car y a-t-il des élus en France qui sont plus sollicités que nous par ce que nos concitoyens éprouvent de souffrance sociale, d'angoisse, parfois même de colère ? Et nous, dans nos communes, qu'elles soient de 500 habitants ou de 2 millions d'habitants, nous savons à quel point c'est précisément dans ces périodes douloureuses qu'il faut préserver les valeurs communes, qu'il faut préserver l'idée même du « vivre ensemble ». Et lorsque nous sommes nous-mêmes à l'épreuve parmi ces concitoyens qui nous transmettent tout, à juste titre d'ailleurs, de leurs inquiétudes, nous ne sommes pas des irresponsables.

Lorsque nous tentons dans la difficulté de faire vivre le service public municipal, ce n'est pas par caprice, ce n'est pas pour notre gloire, c'est parce que le lien social est tellement fragile, parfois tellement abîmé qu'il ne reste plus parfois dans nos villages et dans nos villes que cette équipe municipale et ces agents pour faire en sorte que le « vivre ensemble » ait encore un sens. C'est pourquoi, que nous soyons de droite ou de gauche, nous supportons si mal les critiques injustes, parfois les caricatures qui sont faites de nous.

Non, mes chers collègues, je crois que ce congrès est bien l'occasion de dire que nous ne sommes pas des gestionnaires dispendieux et irresponsables.

Lorsque nous finançons le fonctionnement de nos écoles, des transports, des organismes de logement, nous sommes tout simplement en train d'accomplir notre devoir. Et d'ailleurs, nous ne le faisons pas du tout d'une manière excentrique.

Lorsqu'on nous critique dans notre sérieux budgétaire, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas un seul maire de France qui finance un euro de fonctionnement par la dette. Tous les maires de France financent toutes les dépenses de fonctionnement par des ressources de fonctionnement. Nous ne pouvons pas nous le permettre, et la loi ne nous y autorise pas d'ailleurs.

Et lorsque nous sommes appelés, nous entendons être sérieux dans la gestion de notre dette.

C'est un discours que j'entends car depuis bientôt 11 ans, maire de cette grande collectivité locale, je suis extrêmement attentif à la dette. Mais je rappelle tout de même que nous n'empruntons que pour investir, et cet investissement, qui représente pour les collectivités locales françaises les trois-quarts de l'investissement public, c'est, me semble-t-il, aussi un soutien à l'activité économique, un soutien à la cohésion sociale et c'est incontestablement un moyen, comme le G20, me semble-t-il, l'a dit il y a peu de temps à Cannes, de faire concilier le sérieux budgétaire et la nécessité de soutenir l'activité économique au service de l'emploi, de faire en sorte que le sérieux budgétaire ne signifie pas « récession », et j'ai cru comprendre quand même qu'il fallait certes être prudent sur les dépenses de fonctionnement mais être quand même ambitieux pour les dépenses d'investissement si nous voulons pouvoir soutenir la croissance dans ce pays.

Voilà ce que nous faisons, nous les maires, quelles que soient d'ailleurs nos orientations politiques.

Chers collègues,
Dans ces réunions, dans ce bref mot d'accueil que je prononce à chaque congrès des maires de France, j'essaie de ne pas tenir un discours partisan. Et il y a des sujets parfois qui peuvent nous rassembler.

S'il y a actuellement, dans la vie de nos concitoyens, quelque chose qui est ressenti partout les maires quels qu'ils soient, c'est l'angoisse liée au droit au logement. Trop de nos concitoyens aujourd'hui, y compris qui travaillent, ne peuvent pas se loger. Certains d'entre nous font d'énormes efforts pour le logement social, mais je crois que tous ensemble nous pouvons dire à quel point le marché immobilier a besoin de régulation du point de vue financier, du point de vue locatif, et c'est vrai qu'une fois de plus, je renouvelle cette proposition qui ne coûte rien au budget de l'État de faire en sorte qu'il y ait un minimum de maîtrise des loyers et qu'il n'y ait pas une explosion et une spéculation financière sur le dos des locataires, donc des classes populaires et des classes moyennes.

Je crois que nous devons demander ensemble une maîtrise des financements du logement et, en particulier, du coût des loyers.

Un dernier mot, mes chers collègues,
Qui que nous soyons dans cette salle, nous voyons bien que dans la crise, c'est aussi l'esprit civique et parfois la confiance dans la démocratie qui sont mis en cause.

Le maire d'une commune, qu'il soit de droite ou de gauche, est le maire de tous ses concitoyens et il sait à quel point il a le devoir de rassembler au-delà des différences culturelles, religieuses, philosophiques et même politiques. Nous sommes des facteurs d'unité, et je crois que si nous voulons servir la cohésion nationale il faut d'abord de l'esprit de justice. Il faut aussi se méfier voire combattre tout ce qui divise nos concitoyens.

Nos concitoyens aujourd'hui, je le disais, ont des souffrances ou des inquiétudes. Ils n'ont pas besoin d'être divisés. Ils n'ont pas besoin de l'on sème de la discorde entre eux. Ils n'ont pas besoin d'antagonisme. Ils ont besoin, au contraire, de ce que nous savons faire, nous les maires, les rassembler, promouvoir la solidarité intergénérationnelle, promouvoir les devises de la République, la laïcité qui permet de rassembler l'ensemble de la communauté des citoyens de nos communes dans ce « vivre ensemble », dans cette démocratie locale qui est un de nos biens les plus chers et qui est certainement plus indispensable que jamais à la démocratie française.

À cette occasion, je voudrais dire comme maire de Paris, comme collègue, à quel point je crois que les associations d'élus sont particulièrement utiles pour que vive la démocratie en France. Je veux saluer l'Association des maires de France. Cette association est un vecteur indispensable pour que la démocratie de proximité puisse, dans ce pays, servir la démocratie de tout le pays.

Je veux saluer aussi toutes les initiatives que nous prenons pour nous rassembler, pour faire vivre l'esprit de la décentralisation et de ce point de vue, je veux saluer l'initiative du Sénat qui, unanime, sous l'influence de son Président, mon ami Jean-Pierre BEL, nous convie à ces états généraux des élus locaux. Le Sénat démontre une fois de plus, sous ton autorité, que c'est unanimement qu'ils veulent porter – c'est peut-être en tant qu'ancien sénateur que je le dis – qu'ils veulent porter cette démocratie locale, cette démocratie de proximité. Oui, nous tous et moi, nous participerons à cette belle initiative à laquelle nous invite le Sénat, les états généraux des élus locaux.

Ce sera mon dernier mot, mes chers collègues, avant de vous recevoir tout à l'heure à l'hôtel de ville dans une ambiance plus conviviale et sans aucun propos de travail.

Notre pays a besoin de ces différences. Notre pays a besoin de ces débats contradictoires. Nous sommes à la veille d'une année avec des rendez-vous nationaux très importants : l'élection présidentielle, les élections législatives. Tout cela, c'est notre richesse : débattre, et que le peuple tranche.

Mais, en même temps, notre pays a besoin de cohésion. Il a besoin d'unité. Et pour cette unité de la France, il faut que vive la démocratie

là où elle est ressentie par les citoyens comme non seulement la plus efficace mais la plus légitime et la plus crédible.

Oui, et ce sera mon dernier mot, je souhaite que quoi qu'il arrive en 2012, la France puisse, riche de ses communes, riche de ses élus locaux, nombreux, souvent bénévoles, généreux, désintéressés, surmonter la crise économique, la crise sociale, la crise du service public, mais qu'elle le fasse par la démocratie.

Et pour le faire par la démocratie, il faut que soit forte la démocratie de proximité, c'est-à-dire la démocratie communale, c'est-à-dire vous, nous, ce que nous sommes, représentants du suffrage universel au niveau de la commune, sans orgueil, sans arrogance. Nous voulons apporter notre contribution à la vitalité de notre pays, et une fois de plus je suis sûr que le Congrès des maires de France, dans cet automne 2011, contribuera aux solutions et à l'espérance pour la France.

Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France

Mes premiers mots seront pour vous remercier, monsieur le Premier ministre.

Votre présence à l'ouverture de notre congrès marque la volonté du gouvernement d'écouter les maires et les présidents de communautés alors que notre pays, et plus généralement l'Europe se trouve face à une crise économique et financière d'une gravité sans précédent depuis 1945.

Merci, également, aux membres du gouvernement qui sont présents et qui, pour beaucoup d'entre eux, participeront à nos débats.

Merci au maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui nous reçoit chaque année dans notre capitale. Merci, en particulier pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé hier à nos collègues Ultra-marins, que je salue tout spécialement en cette année des Outre-mer.

Je tiens d'ailleurs à souligner la grande qualité des débats qui se sont tenus à l'Hôtel de Ville sur les enjeux spécifiques de l'Outre-mer :

- dans sa reconnaissance au sein d'une Europe à 27,
- dans sa gestion de la fonction publique territoriale,
- dans sa réponse aux besoins des personnes âgées dépendantes.

Sans oublier le prochain passage à la télévision numérique dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

J'ai tenu également à ce que les élus ultramarins co-animent plusieurs de nos débats et je remercie ceux qui ont accepté de le faire.

Bienvenue, mes chers collègues à ce 94e congrès des maires de France.

Cette France que nous aimons, nous la représentons dans toute sa diversité géographique, sociale, politique.

Cette France, nous sommes à son service en œuvrant, chaque jour, dans nos communes et communautés, auprès de nos concitoyens, en apportant des services, en favorisant l'emploi, en créant du lien social.

Monsieur le Premier ministre, je peux vous assurer que chacun d'entre nous est convaincu aujourd'hui du rôle que nous avons à jouer dans le contexte de crise actuelle.

Nous sommes prêts à assumer toutes nos responsabilités, à travers à la fois la rationalisation de la dépense publique mais aussi la relance de l'investissement, le maintien de la cohésion sociale et de la solidarité.

Nous sommes prêts à maîtriser encore davantage nos dépenses de fonctionnement, maîtrise qui passe en partie par la mutualisation de nos services dans laquelle beaucoup de collectivités s'engagent aujourd'hui. Fort heureusement, la loi du 16 décembre 2010 a levé les obstacles européens à cette mutualisation mais elle ne peut se faire que progressivement.

Nous avons pris acte, évidemment, du gel de l'enveloppe normée. Mais qui dit gel ne dit pas baisse. Je vous l'ai dit, Monsieur le Premier ministre, comme je l'ai dit aux ministres des finances et du budget, et vous nous avez entendus. Merci à vous.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer devant vous, Monsieur le Premier ministre, ce gel implique que l'État ne nous impose plus de normes supplémentaires induisant de nouvelles dépenses.

À ce sujet, nous nous félicitons du moratoire sur les normes qui a été instauré en juillet 2010 mais regrettons qu'il ne soit qu'imparfaitement appliqué et que son champ soit trop restreint.

Il faut renforcer les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes, notamment en lui conférant un droit de veto sur les normes manifestement disproportionnées.

Il faut également mieux adapter les textes aux situations locales en laissant aux élus une certaine souplesse, en fonction de la taille de leur collectivité ou de ses capacités financières.

Il faut enfin une évaluation plus précise de l'impact financier des normes, notamment de celles issues du Grenelle de l'environnement, un allongement des délais de leur mise en application et une plus grande stabilité des textes.

Nous avons par ailleurs signalé les différents domaines prioritaires : accessibilité (sans remettre en cause, bien sûr, les objectifs de la loi du 11 février 2005), sécurité des bâtiments, environnement, enfance, urbanisme. Et nous avons surtout demandé que les règlements des fédérations sportives soient désormais soumis à l'examen de la CCEN.

Nos différentes demandes ont été prises en compte par le sénateur Doligé dans sa proposition de loi dont nous regrettons qu'elle n'ait pas encore été examinée par le Sénat.

S'agissant de la dette des collectivités, je voudrais rappeler qu'elle ne pèse que 10% dans l'ensemble de la dette publique et qu'elle ne finance que nos investissements, puisque la règle d'or nous l'appliquons déjà !

Ces investissements, qui représentent 71 % des investissements publics, constituent un levier indispensable au service de la France pour créer de l'activité et de l'emploi, dynamiser les territoires.

À cet égard, je vous avais alerté dès le mois de mai sur les très grosses difficultés que rencontraient nos collectivités à trouver des liquidités. En effet, le resserrement des conditions de crédit au secteur public local du fait des nouvelles règles internationales nous pénalise. Vous m'avez entendu et nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de demander à la Caisse des Dépôts de mettre en place une enveloppe 3 milliards d'euros pour financer les prêts aux collectivités locales jusqu'à la fin de l'année, et même pour certains jusqu'au 31 mars 2012.

Par ailleurs, nous savons les grandes difficultés qui ont affecté la banque DEXIA, laquelle assurait précédemment 40% du marché des collectivités locales.

J'approuve donc la décision des pouvoirs publics de confier à une nouvelle entité, constituée par la Banque Postale et la CDC, le soin d'assurer à terme une partie des nouveaux prêts au secteur local. C'est indispensable, même si nous savons, d'ores et déjà, que cela n'est pas suffisant face au retrait bancaire.

Nous sommes, en effet, convaincus qu'il est absolument nécessaire de diversifier les sources de financement pour garantir durablement l'accès des collectivités locales à la liquidité.

C'est la raison pour laquelle nous avons, dès avril 2010, avec Gérard Collomb, président de l'Association des communautés urbaines, et Michel Destot, président de l'Association des maires de grandes villes, pris l'initiative de créer une association d'étude d'une Agence de financement des investissements locaux.

Rejoints par les grandes autres associations nationales de collectivités locales et par plus de 52 collectivités, nous avons désormais engagé le processus de création de cette agence.

Cette Agence, dont le bien-fondé a été récemment souligné par la Cour des comptes, est destinée à financer exclusivement les investissements locaux.

Elle viendra compléter l'offre bancaire. Elle permettra ainsi de pallier le manque de liquidités qui risque de freiner nos investissements et le développement des services à la population.

Je voudrais souligner, monsieur le Premier Ministre, mes chers collègues, combien ce dossier stratégique est novateur, important pour le développement économique et social de nos territoires et donc de notre pays.

À travers la création de cette Agence, les collectivités locales démontrent leur maturité. Pour la première fois sur un sujet financier aussi important, elles ont décidé de se prendre en charge elles-mêmes sans demander à la garantie de l'État.

Ce projet n'a pas pour vocation d'augmenter la dette mais simplement de sécuriser les financements des investissements publics locaux et d'en optimiser le coût. Il s'inscrit dans une logique de pleine responsabilité des collectivités territoriales.

Nous venons d'obtenir au Parlement qu'un rapport sur les incidences de la création de cette Agence soit établi d'ici le 15 février. C'est bien mais ce n'est pas suffisant.

Aussi nous comptons sur le gouvernement pour soutenir notre démarche qui nécessite un certain nombre d'adaptations législatives.

S'agissant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nous nous réjouissons de sa mise en place car c'était un souhait très fort de l'AMF.

Nous y avons travaillé, avec les associations représentant les différentes catégories de communes et de communautés, afin de proposer un dispositif qui compense réellement les inégalités de richesse communale et intercommunale.

Il faudra veiller à ce que les nouvelles modalités qui seront retenues soient équitables, lisibles et acceptées par tous.

Quant à la réforme de la TP, son ampleur et sa complexité nécessitent que l'administration joue pleinement son rôle de partenaire dans sa mise en œuvre et son suivi.

Il faudra mener un travail d'évaluation qui seul permettra d'apporter les ajustements nécessaires.

Il faudra aussi améliorer l'accès à l'information fiscale des collectivités locales, de manière à leur permettre de suivre l'évolution de leur matière imposable.

La réforme impacte également la fiscalité pesant sur les ménages mais sa complexité la rend difficilement lisible s'agissant des changements intervenus en matière de taxe d'habitation.

Une réflexion doit absolument être engagée en commun, suffisamment en amont de la campagne d'imposition 2012, pour que cette réforme soit davantage compréhensible.

Enfin, la révision des valeurs locatives va s'ouvrir dès 2012 avec les locaux professionnels ;

Ce chantier, lui aussi majeur, techniquement complexe et politiquement délicat, nécessitera un accompagnement étroit de la part de l'administration tout au long des travaux préparatoires puis lors de la mise en œuvre de la révision.

Il est un autre sujet d'une brûlante actualité qui nécessite quelques adaptations législatives. Je veux parler évidemment, mes chers collègues, des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Je pense nécessaire de rappeler le rôle qu'a joué l'AMF, tant au Sénat qu'à l'Assemblée, pour considérablement amender la loi de réforme des collectivités territoriales :

- Maintien de la clause générale de compétences aux communes,
- Choix des délégués communautaires dans le cadre municipal,
- Liberté reconnue aux élus de choisir les compétences transférées.

Je crois que chacun est conscient de ces avancées.

En revanche, je voudrais revenir sur la question de l'élaboration des schémas, qui, dans l'état actuel des textes, doivent être arrêtés avant le 31 décembre 2011 pour que la CDCI conserve son pouvoir d'amendement.

Au mois de juin 2011, j'ai pris l'initiative de réunir l'ensemble des présidents d'associations départementales et les rapporteurs de CDCI.

Après un échange très fructueux, nous avons pu faire part au Ministre chargé des collectivités territoriales de nos réflexions et de nos inquiétudes :

- Schémas parfois irréalistes,
- Absence de simulations financières et d'anticipation sur le devenir des personnels,
- Problèmes posés par la suppression de syndicats ou la possibilité d'en créer

Sur l'ensemble de ces sujets, sur le statut de l'élu, l'AMF avait préparé des amendements qui auraient dû trouver leur place dans le projet de loi traitant des élections municipales et communautaires.

Ce texte n'a malheureusement pas pu être mis à l'ordre du jour du Sénat.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui reprend l'essentiel des difficultés à résoudre de façon urgente, sans toutefois modifier l'économie du texte :

Il s'agit d'abord de permettre la distinction entre les projets prêts à démarrer, qui pourront figurer dans le schéma, et ceux nécessitant le temps de la maturation.

Il s'agit ensuite, dans le cas où certains schémas ne pourraient être arrêtés avant le fin de l'année, de garantir le maintien du pouvoir d'amendement des CDCI.

Il s'agit aussi de conserver les règles actuelles de composition des instances communautaires jusqu'en 2014.

À cela s'ajoute aussi la possibilité d'autoriser la création de syndicats pour les compétences scolaires et sociales parfois difficiles à exercer sur un périmètre élargi.

Plus globalement, je crois que la loi du 16 décembre 2010, dans sa partie intercommunale, a apporté un nouveau souffle à nos communautés tout en confortant leur rôle d'outil au service des communes.

En créant la possibilité de constituer des services communs ainsi que la mise en commun de moyens, la loi s'est clairement inscrite dans la volonté de développer la mutualisation intercommunale.

C'est une excellente chose qui répond au double objectif de faciliter la mise en œuvre d'un projet partagé et de réduire les coûts dans le cadre d'une démarche qui devrait se développer maintenant qu'elle est juridiquement sécurisée.

Cette mutualisation vient, par ailleurs, atténuer le principe d'exclusivité qui malheureusement régit de façon beaucoup trop rigide la coopération intercommunale et dont nous ne cessons de demander l'assouplissement.

Il faut que les communes et les communautés puissent, ensemble, mener des politiques complémentaires dans des domaines aussi évidemment partagés que la politique de la ville, le logement ou la culture par exemple ...

Cette expérience, ce vécu, cette sensibilité des maires aux réelles préoccupations et besoins de nos concitoyens, il est un domaine où elle est particulièrement aiguisée, c'est celui de l'école.

Vous le savez, Monsieur le Premier ministre, l'AMF a réagi de façon très ferme, à la fin du mois de mai de cette année, à la suppression des postes d'enseignants.

La maîtrise des finances publiques est une donnée qui s'impose à tous mais le secteur scolaire doit être préservé.

Nous avons obtenu qu'aucune fermeture nette de classes dans le primaire n'intervienne en 2012 et nous nous en réjouissons.

Pour l'avenir, nous souhaitons que les groupes de travail mis en place avec le ministère de l'Éducation nationale sur toutes les questions qui impactent nos organisations locales (carte et rythmes scolaires en particulier) permettent une réelle concertation en amont avec l'État sur un sujet prioritaire pour les élus.

Plus généralement, la problématique du maintien et du développement des services publics essentiels à la vie de nos concitoyens est fondamentale pour nous.

À titre d'exemple, l'accès au très haut débit est une condition nécessaire pour maintenir et développer l'implantation d'activités économiques et l'emploi dans les zones rurales.

Il s'agit d'un facteur essentiel d'attractivité de nos territoires et de développement de nouveaux services innovants tant pour les entreprises que pour les acteurs publics et les citoyens.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'accélérer la couverture du pays et cette urgence implique évidemment un abondement et une pérennisation du fonds d'aménagement numérique du territoire.

Dans le domaine de l'administration électronique, l'AMF travaille depuis de nombreux mois avec le ministère de la Justice pour mettre au point une procédure dématérialisée de vérification des données contenues dans les actes de l'état civil.

Il est important de réussir ce défi d'authentification des données et de signature électronique en toute sécurité.

Autre exemple concernant la désertification médicale. Elle touche aujourd'hui autant les villes que les campagnes et risque de s'accroître dans les années qui viennent.

Si les mesures d'incitation mises en place se révélaient inefficaces, il faudrait alors absolument changer de registre d'action et concevoir, au niveau national, un dispositif de régulation pour une meilleure répartition géographique de l'offre de soins.

Monsieur le Premier ministre, vous avez devant vous des maires qui, par leur action, leur disponibilité nuit et jour, leur écoute de tous leurs

concitoyens, sont au service de la cohésion de notre société et de notre unité nationale.

Des maires qui, par leurs investissements, assurent la majeure partie de l'effort d'équipement public de notre pays.

Des maires qui en aménageant des zones industrielles, artisanales, touristiques, participent de manière essentielle à l'activité économique de la France.

Des maires qui prennent les décisions là où s'expriment les besoins, dans un dialogue permanent avec leurs habitants.

Des maires qui gèrent l'urgence et les situations de crise, comme l'ont fait encore très récemment nos collègues du Midi.

Des maires qui, dans notre droit comme aux yeux de nos concitoyens, constituent la première expression de la République et de l'État, et l'incarnation la plus proche de l'intérêt général.

Ces maires et ces présidents de communautés, Monsieur le Premier ministre, demandent que l'État leur fasse confiance.

Le temps n'est plus au scepticisme sur notre capacité à participer à l'effort national et à développer nos territoires.

Le temps n'est plus où l'État décide seul et les collectivités suivent.

Monsieur le Premier ministre, déjà en 2010 nous avons appelé de nos vœux une réactivation de la conférence nationale des exécutifs.

Au cours des mois écoulés nous y avons largement travaillé avec le ministre chargé des collectivités territoriales.

La CNE doit constituer dans sa nouvelle configuration une véritable instance de dialogue, d'échanges de vue et de discussion associant les collectivités à la préparation et au suivi des projets et propositions de réforme.

Son champ d'attribution doit porter sur l'ensemble des politiques nationales et européennes emportant des conséquences sur les collectivités territoriales.

Cela devient absolument nécessaire au moment où il est impératif que nous affrontions ensemble la difficile réalité d'aujourd'hui.

C'est, en effet, ensemble, État et collectivités locales, qu'il nous appartient d'assurer la maîtrise de nos finances publiques et de conforter la compétitivité de notre pays.

C'est également ensemble que nous devons répondre aux urgences sociales qu'entraîne cette crise.

Aussi est-ce solennellement que je m'adresse de nouveau à vous pour qu'enfin s'instaure entre l'État et les collectivités un véritable « pacte de confiance » au sein duquel nous définirions ensemble les mesures à prendre dans l'intérêt général de nos concitoyens.

Vivent les maires de France,
Vive la République qui nous rassemble !
Vive la France que nous aimons!

Allocution de Monsieur François FILLON Premier ministre

**Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les maires,**

Je veux vous dire que je suis heureux de m'adresser à nouveau à l'assemblée générale des maires de France. Je connais l'importance de ce rendez-vous républicain qui permet l'échange et le débat entre les pouvoirs publics et chacun d'entre vous.

Nous avons voulu que cette année 2011 soit celle des Outre-mer, et permettez-moi donc de saluer avec amitié la présence de nombreux maires et adjoints venus des départements et des collectivités ultramarines.

Je mesure les exigences de leur engagement. Plus encore que dans l'Hexagone, ils doivent faire face à des situations sociales difficiles, à des besoins toujours croissants d'équipements publics et de services, à des risques naturels. Avec Claude GUÉANT et Marie-Luce PENCHARD, je rends hommage à ces élus qui, comme vous tous, sont les relais de notre République et de sa devise « Liberté, égalité, fraternité ». Ces trois mots ont un sens pour eux comme ils en ont un pour nous tous.

Depuis 2008, nous avons dû affronter trois crises majeures. La crise qu'on a appelé « des subprimes » puis celle de l'endettement des États et aujourd'hui d'une certaine façon la crise de l'Europe.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que de mon point de vue, ces trois crises n'en faisaient qu'une et révélaient une sorte de crise de civilisation.

Je veux en dire un mot à vous qui êtes des élus de la nation, qui tiennent entre leurs mains une part de notre souveraineté nationale.

Je crois que l'histoire retiendra que les années 2008-2012 ont marqué la fin de la suprématie occidentale et le basculement vers l'Asie d'une grande partie de l'économie mondiale.

Cette mondialisation, ce n'est pas un phénomène nouveau. C'est, en réalité, un mouvement de l'histoire qui fait que des civilisations naissent ou renaissent quand d'autres déclinent.

Les Chinois, les Indiens, les Brésiliens, demain les pays du « Printemps arabe » et l'Afrique réclament leur part de la richesse mondiale.

Je veux dire qu'il est inutile et j'ai même envie de dire injuste de parler de compétition déloyale. La compétition était-elle loyale quand, à l'époque, nous exploitions les richesses de ces pays pour les transformer chez nous en biens de consommation que nous leur revendions ?

Devant le mouvement inéluctable de rattrapage des pays émergents, nous aurions dû transformer notre société. Moderniser l'organisation de notre État et de notre territoire. Accentuer notre productivité. Mais nous avons hésité. Nous avons perdu une part de nos richesses du fait de la concurrence sans finalement rien changer dans notre façon de vivre. Alors, nous nous sommes endettés. Et nous nous sommes endettés comme la plupart de nos partenaires européens comme pratiquement tous les grands pays industrialisés. Et désormais c'est toute l'Europe qui doit surmonter une crise politique et financière qui est une crise qui met en danger 60 années de construction européenne.

Avec le Président de la République, nous avons choisi notre stratégie : d'un côté, il faut plus d'Europe politique pour résoudre cette crise et, de l'autre, il faut continuer de moderniser la France et de réduire nos déficits.

L'Europe d'abord. Dans l'urgence, nous mettons en place des instruments financiers pour résister à la spéculation et pour répondre à la peur des investisseurs. C'est l'objet du fonds européen de stabilité financière, relayé par les débats qui ont toujours cours autour du rôle central de la Banque européenne.

Mais la crise européenne a révélé autre chose. Elle a révélé un grave défaut de gouvernance. Et finalement, c'est là le nœud du problème que nous affrontons aujourd'hui. Parce qu'après tout, des pays endettés, il y en a d'autres. Les États-Unis sont plus endettés que nous. La Grande-Bretagne aura, cette année, un déficit de près de 9 %. Et pourtant, c'est sur la zone euro que la foudre s'est abattue. Et si elle s'est abattue sur la zone euro, c'est parce qu'au fond, les investisseurs ont senti qu'il y avait là une fragilité. Une fragilité dans notre organisation politique.

Les compromis que nous avons élaborés depuis des années pour tenter de concilier les intérêts de chacun en Europe n'ont pas résisté à la violence de la réalité que nous devons affronter.

Nous nous sommes dotés d'une monnaie commune, mais nous avons maintenant besoin des institutions politiques et financières qui peuvent seules assurer la pérennité de cette monnaie.

Dans l'attente d'une modification profonde des traités européens qui est nécessaire mais qui prendra, nous le savons tous, du temps, aujourd'hui seule une union intergouvernementale très forte au sein de la zone euro nous permettra de résister aux coups qui ébranlent les liens que nous avons patiemment tissés depuis la Seconde Guerre mondiale entre les puissances européennes.

Et vous savez bien qu'au cœur de cette union intergouvernementale resserrée, il y a la France et l'Allemagne. Le rapprochement franco-allemand, ce n'est pas seulement un projet en soi. C'est en vérité un point de départ pour entraîner l'ensemble du continent vers une nouvelle frontière, une zone euro puissante, dont les économies progressivement convergent et qui ensuite éclaire le chemin de l'Union européenne dans la confrontation avec les nouvelles puissances.

L'Europe doit se renforcer. Elle doit se réinventer.

Mais chaque État doit aussi dans ce contexte faire son devoir.

Tous les pays européens se sont engagés dans des politiques rigoureuses, parfois même, nous le voyons autour de nous, dans des politiques drastiques. Qu'ils soient gouvernés par la droite ou par la gauche, le défi est le même : il faut maîtriser les dépenses publiques et il faut asseoir la croissance sur des principes sains et durables.

En France, depuis 1975, nous vivons à crédit. C'est ce cercle vicieux que nous devons stopper de toute urgence.

Pour arriver à un déficit zéro d'ici 2016, qui est l'engagement que nous avons pris, il faudra économiser plus de 100 milliards d'euros. Je veux dire qu'il est impensable de faire cela en augmentant exclusivement les impôts. Cela reviendrait à tripler l'impôt sur le revenu ou à doubler la TVA. Il n'y a donc pas d'autre solution que de diminuer les dépenses et de moderniser nos structures si nous voulons, dans la durée, réussir la réduction de notre endettement. Bien sûr, l'effort relève d'abord et avant tout de l'État, et nous l'assumons.

Nous l'assumons notamment, cette année, à travers l'un des budgets les plus rigoureux depuis l'après-guerre, qui prolonge quatre années de réforme de l'État, de réduction de ses personnels et de gel des dépenses.

Mais cet effort, vous savez qu'il ne peut pleinement réussir que s'il engage aussi toute la nation à tous les niveaux, et il est indispensable dans ce contexte que les collectivités locales qui représentent un peu plus de 20 % de la dépense publique y participent. Et je veux dire que dire cela, ce n'est en aucune façon mettre les collectivités en accusation. L'État est, au demeurant, mal placé pour s'ériger en juge.

Non, dire cela, c'est appeler à une prise de conscience générale et à un sursaut national. C'est faire appel à l'intelligence des élus pour

identifier les dépenses indispensables, pour faire les économies possibles, pour mutualiser les actions.
Nos gestions, la gestion de l'État, celle des collectivités locales sont intimement liées, et il est donc absurde de jouer les uns contre les autres.

Depuis de nombreuses années, l'État s'endette notamment pour financer les dotations de fonctionnement qu'il verse aux collectivités. Pour nos partenaires européens, pour les marchés, pour les investisseurs, la situation des finances publiques c'est juste la réalité. Il faut voir la vérité en face si on veut ensemble trouver les solutions qui nous permettront de redresser notre pays.
La situation des finances publiques dans notre pays s'apprécie au regard des budgets de l'État, des collectivités locales et des organismes sociaux.

Il n'y a pas de distinction. Il n'y a pas de séparation. Il y a une seule France qui doit être unie dans l'effort.
Jamais la question des finances publiques n'aura été à ce point au centre de notre avenir commun.

Je mesure comment cette stricte discipline budgétaire qui nous est imposée contrarie notre vieille culture politique qui a souvent consisté à penser que l'intendance suivra toujours nos idéaux.
Eh bien, je vous propose d'élever la question au niveau moral.
Se désendetter, c'est se libérer d'une logique asservissante qui n'est pas digne d'une grande nation comme la nôtre.
Se désendetter, c'est conserver la maîtrise de notre destin politique économique et social.

En un mot, se désendetter, c'est garantir à la République le pouvoir d'agir selon sa conscience et non sous la pression extérieure.

Se désendetter, c'est enfin protéger nos enfants du plus cruel des maux, celui de payer une faute que leurs parents ont commise.

Nous devons être solidaires pour restaurer notre équilibre budgétaire, comme nous sommes solidaires pour faire face aux chocs qui ont touché les collectivités locales au cours des différentes phases de la crise.

Je veux d'abord évoquer la question de l'accès au financement des collectivités locales.

Je sais qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation essentielle pour vous. Jacques PÉLISSARD a eu, d'ailleurs, l'occasion de venir m'en parler à plusieurs reprises.

Nous avons déjà apporté plusieurs réponses et d'autres sont à l'étude.

Nous avons mobilisé 3 milliards d'euros sur les fonds d'épargne des Français pour permettre de financer à la fin de 2011 et au début de 2012 les projets d'investissement des collectivités et des hôpitaux publics. Ces fonds sont distribués par la Caisse des dépôts et consignations et par le réseau bancaire et ils sont dès à présent mobilisables.

J'ai bien entendu votre inquiétude sur la question de savoir si ces fonds seraient suffisants par rapport aux besoins des collectivités, je vous indique dès aujourd'hui que nous sommes prêts, avec la Caisse des dépôts et consignations, à porter à 5 milliards le niveau de ces fonds pour faire en sorte que les dépenses de la fin de l'année et du début de l'année 2012 soient assurées.

Mais au-delà de cette mesure qui n'est qu'une mesure d'urgence, nous sommes en train de constituer, avec la Caisse des dépôts et La Banque postale, un véritable pôle public destiné à prendre le relais auprès de vous de ce que le Crédit local de France puis Dexia ont pu être pendant des années.

Cet établissement sera opérationnel dès le début de l'année prochaine et il proposera des offres qui seront complémentaires de celles des banques commerciales et qui seront un gage de simplicité, de sûreté et de transparence dans l'accès au financement.

Vous avez, Monsieur le Président PÉLISSARD, pris l'initiative de créer une agence de financement des collectivités locales.

Comme vous l'avez indiqué, des travaux préparatoires approfondis ont été menés par vos équipes. Il y a eu un débat à l'Assemblée nationale récemment, et j'ai demandé au ministre de préparer un rapport au Parlement pour la mi-février. Je veux vous dire que j'accorde une très grande attention à cette initiative. Je sais l'importance que vous y attachez, et il me semble qu'il y a là un élément qui permettrait à la fois d'assurer un complément avec la mise en place du pôle public et qui, en même temps, symboliserait cette mutualisation des moyens que, par ailleurs, nous appelons de nos vœux.

Certains d'entre vous sont plus particulièrement touchés par les conséquences des emprunts toxiques.

Comme je m'y étais engagé devant vous il y a deux ans, l'État a signé avec le secteur bancaire une charte des bonnes pratiques parce qu'il faut d'abord veiller à ce que les erreurs du passé ne se reproduisent pas aujourd'hui.

Nous avons ensuite mis en place une médiation des emprunts toxiques.

Nous avons cherché à faciliter l'émergence de solutions qui ne peuvent pas être globales mais qui sont à rechercher au cas par cas, collectivité par collectivité.

À ce jour, je veux dire que cette médiation a été saisie d'une centaine de contrats de prêts. Il y a eu environ 20 % d'abandons de la médiation à l'initiative de la collectivité et il y a eu pour un tiers des contrats restants une solution définitive qui est intervenue.

Je veux aujourd'hui vous inviter, en tout cas ceux qui sont concernés par cette question, à saisir la médiation et à accepter les restructurations de dette tant que c'est encore possible, c'est-à-dire avant que les frais financiers ne s'envolent.

Parmi nos marges de manœuvre, il y a la péréquation. Nous l'avons mise en place l'année dernière pour les départements. Le projet de loi de finances pour 2012 prévoit de l'étendre aux communes et aux intercommunalités. Dès 2012, 250 millions d'euros seront redistribués aux intercommunalités et aux communes ayant à la fois les ressources les plus faibles et les charges les plus importantes au regard du revenu par habitant de leur population.

Ce critère est particulièrement favorable aux zones rurales. Le régime de montée en puissance de cette péréquation a été porté de 5 à 6 ans par l'Assemblée nationale.

Nous avons donc franchi sous cette législature un pas essentiel. Nous inscrivons désormais durablement la péréquation dans une gestion équitable de la décentralisation.

Jusqu'en 2010, cette péréquation n'intervenait qu'à la marge. Elle intervenait sur la progression de l'ensemble des dotations. Désormais, que ce soit sur les droits de mutation pour les départements ou que ce soit sur le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales, la péréquation concerne une partie significative des ressources des départements et du secteur communal.

Dans le domaine des finances locales, la réforme de la taxe professionnelle se met en place conformément aux objectifs. Elle avait un objectif clair, supprimer un impôt qui grevait les investissements des entreprises.

Chacun s'accordait d'ailleurs à dire que c'était un impôt qui nuisait à notre compétitivité puisqu'il frappait l'investissement et non pas la valeur ajoutée.

Deux ans après la réforme, les résultats sont globalement conformes à nos attentes.

La charge fiscale sur le secteur industriel s'est allégée et les principales contributions supplémentaires viennent des activités financières.

La réforme de la fiscalité locale reposait sur un principe clair de compensation aux collectivités locales.

L'État a ainsi garanti qu'aucune collectivité ne verrait ses recettes diminuer du fait de la réforme de la taxe professionnelle. Il verse pour cela une dotation de compensation aux collectivités qui verraient leurs recettes fiscales diminuer. Je veux dire que cet engagement, nous le respectons et nous le respecterons.

Il conduit l'État à revoir à la hausse de près d'un milliard d'euros le montant de la dotation de compensation versée en 2011.

En loi de finances pour 2011, elle était prévue à hauteur de 2,5 milliards ; elle sera finalement de près de 3,4 milliards.

Ce montant est pris en compte dans le projet de loi de finances rectificative qui a été transmise au Parlement, et le montant de la dotation de compensation versé à chaque collectivité lui a été notifié au début du mois de novembre.

Je sais que beaucoup d'entre vous, à juste titre, se plaignent de la complexité de cette réforme de la taxe professionnelle et, même si ce n'est pas le cas partout, d'un appui parfois distant des services territoriaux de l'État.

C'est la raison pour laquelle j'ai donné des instructions très précises et très fermes aux services financiers de l'État pour qu'ils renforcent le concours qu'ils vous apportent en lien avec les associations départementales des maires.

À la demande du Président de la République, à votre demande, nous avons ouvert le chantier des normes.

Dès l'été 2010, nous avons mis en place le moratoire sur les normes nouvelles applicables aux collectivités locales.

La commission consultative d'évaluation des normes a commencé à fonctionner.

Je veux dire que son regard, qui est celui des élus, a obligé les administrations à mieux doser et à mieux adapter leurs propositions de normes aux réalités de la vie des collectivités et aux moyens dont elles disposent. C'est une évolution progressive qui doit se poursuivre et qui doit, comme le Président PÉLISSARD l'a souhaité à l'instant, s'amplifier dans les années qui viennent.

Je veux indiquer aussi que le travail considérable du Sénateur DOLIGÉ qui a identifié près de 280 mesures de simplification sera, de ce point de vue, déterminant. C'est un immense chantier que nous avons, ensemble, ouvert.

Nous avons aussi fait évoluer notre politique d'aménagement du territoire.

Cela a commencé avec la création des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale.

Les assises des territoires ruraux organisées en 2010 ont donné lieu à plusieurs décisions importantes.

Il y a d'abord eu la deuxième génération des pôles d'excellence rurale, avec 235 millions d'euros à l'appui parce que vous aviez plébiscité la première génération qui avait donné de bons résultats.

Il y a ensuite la mobilisation des investissements d'avenir pour le haut et le très haut débit qui est évidemment déterminant pour développer les services à nos concitoyens et les activités économiques dans les zones rurales.

Nous avons lancé à l'été 2010 un programme national qui rassemble tous les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État pour atteindre l'objectif de 100 % des foyers couverts par le très haut débit. 900 millions d'euros sont aujourd'hui disponibles pour soutenir les projets des collectivités qui s'inscrivent en complémentarité avec l'initiative privée.

Je souhaite que les premières décisions de financement puissent être prises avant la fin de cette année.

Et je rappelle que pour la première fois, les licences de quatrième génération de téléphonie mobile qui seront attribuées au tout début

de l'année 2012 prévoient un déploiement simultané dans les territoires urbains et dans les territoires ruraux.

Il y a enfin la décision de financer les maisons médicales rurales parce que vous savez bien que cette mise en commun des cabinets médicaux et des services paramédicaux est essentielle pour maintenir une offre de soins de proximité. 231 maisons sur les 260 qui ont été financées sont d'ores et déjà installées sur le territoire.

Au cours de l'année 2011, ce sont presque 100 projets supplémentaires qui ont été soutenus par l'État.

Ce programme se poursuivra jusqu'en 2013.

Mesdames et Messieurs les maires,

La décentralisation, ce n'est pas un dogme. C'est une démarche qui progresse et qui s'adapte aux contraintes et aux enjeux de chaque époque.

Notre organisation territoriale n'a d'ailleurs jamais cessé d'évoluer, et il serait paradoxal qu'en plein cœur de la mondialisation qui vient bousculer tous nos territoires, nous choissions le statu quo et l'émiettement de nos politiques locales là où tout nous appelle à plus de cohérence territoriale et à plus de synergie des actions publiques. Je sais que la réforme des collectivités territoriales a fait naître des inquiétudes parce qu'elle bouscule les traditions. Mais les buts de cette réforme sont légitimes et la méthode qui est employée est raisonnable. Nous avons voulu que cette réforme soit progressive et nous avons voulu qu'elle ne remette pas en cause les principes même de notre organisation.

Vous savez bien, tous ceux qui côtoient d'autres pays européens, que bien de ces pays ont choisi des méthodes bien plus radicales pour regrouper les collectivités, pour regrouper les territoires. Ce n'est pas le choix que nous avons fait parce que c'est un choix qui n'est pas conforme à notre tradition, à notre histoire, à notre géographie.

Nous avons privilégié la rationalisation de l'intercommunalité et le rapprochement entre départements et régions par le conseiller territorial.

La loi aurait pu décider de son application quasi immédiate. Nous avons privilégié une période de transition jusqu'en 2014.

Il était et il est essentiel de créer des entités plus puissantes. C'est d'ailleurs tout l'esprit de la réforme de l'intercommunalité dont je veux rappeler qu'elle a été engagée par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT.

Je veux rappeler nos objectifs.

D'une part, il s'agit de réaliser une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités car on ne peut pas imaginer qu'à l'avenir, compte tenu du développement de l'intercommunalité, il y ait des territoires, il y ait des communes qui restent complètement à l'écart de cette coopération.

Et d'autre part, il s'agissait d'avoir des intercommunalités qui puissent mettre plus de moyens en commun pour offrir de meilleurs services à nos concitoyens tout en rationalisant les coûts.

J'ai été longtemps maire et je connais les nécessités du regroupement communal que j'ai largement pratiqué en Sarthe. Mais je sais aussi les obstacles qu'il faut savoir franchir par la conviction, par le dialogue et par l'effet d'entraînement.

Ma philosophie est très claire : quand on a un accord suffisamment large, il faut avancer parce que les hésitations de quelques-uns ne peuvent pas éternellement bloquer la volonté fédératrice de tous les autres. Mais quand cet accord n'est pas suffisamment robuste et consensuel, alors il faut prendre le temps nécessaire pour y travailler.

Je vois ici dans la salle les élus de la communauté de communes de Brûlon et celle de Loué dans la Sarthe. Ils brûlent d'amour depuis longtemps les uns pour les autres. Pourquoi les empêcherions-nous de s'unir dans les meilleurs délais ?

Mais je ne crois pas au mariage forcé. Je veux dire que partout où c'est nécessaire, j'ai souhaité que le temps vous soit accordé pour que se dégagent des majorités d'élus en faveur des projets.

Et ces majorités, Mesdames et Messieurs les maires, seront constatées par la consultation des commissions départementales de coopération intercommunale, même après la date du 31 décembre prochain.

C'est ce que j'ai écrit récemment au Président PÉLISSARD.

Comme lui, j'ai la conviction que les élus doivent se faire entendre jusqu'au bout de la démarche. C'est un engagement que je prends, et les ministres de l'Intérieur et des Collectivités locales ont donné toutes les instructions nécessaires aux préfets pour que cet engagement soit respecté.

Jacques PÉLISSARD a déposé une proposition de loi pour ajuster la réforme de l'intercommunalité. Elle a déjà été examinée en commission à l'Assemblée nationale. Je suis et je veillerai à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement.

Mesdames et Messieurs les maires,
Dans cette salle, toutes les sensibilités politiques sont représentées et elles incarnent la vigueur de notre démocratie locale.

Mais au-delà des logiques de partis, au-delà de nos différences, vous savez bien qu'il y a des questions essentielles qui nous transcendent. Il faut adapter notre pays à la mondialisation si nous voulons préserver le meilleur de notre héritage. Et cela ne se fera pas sans quelques sacrifices.

Il faut renforcer notre compétitivité et notre productivité pour aller chercher la croissance.

Il faut réduire nos dépenses publiques pour retrouver des marges de manœuvre, et cela passe par une rationalisation de nos structures étatiques et locales.

Que nous soyons de droite, de gauche, du centre ou sans étiquette, nous avons ensemble un devoir de lucidité et un devoir d'action.

L'époque que nous vivons peut nous sembler cruelle parce qu'elle déchire le voile de beaucoup d'illusions anciennes, mais c'est un moment de vérité qui doit nous apparaître salutaire.

Salutaire parce qu'il n'est jamais bon de se réfugier dans le songe d'une grandeur passée qui est contestée aujourd'hui par des continents entiers qui réclament leur part de progrès.

Salutaire parce que la France a des atouts et des forces dont chacun d'entre nous détient une parcelle.

Parce que vous êtes, Mesdames et Messieurs les maires, des élus plébiscités par les Français, vous avez, face aux bouleversements actuels, un rôle de repère qui est plus éminent que jamais. Génération après génération, le maire représente la permanence républicaine.

Et cette permanence est d'autant plus précieuse que les mutations du monde nous font ressentir le besoin de préserver ce qu'il y a de plus essentiel dans nos traditions et dans nos valeurs.

Pour moi, les maires de France sont bien plus que les interprètes de leurs communes. Ils sont bien plus que les gestionnaires de notre quotidien.

Ils sont des élus d'une vieille et belle nation qui doit se battre pour se redresser et pour se relancer.

Je vois en chacun d'entre vous un acteur de notre redressement économique et financier parce que je ne dissocie pas nos devoirs. Nous sommes tous au service de la République ; et la République, aussi diverse soit-elle, n'a qu'un seul destin.

Mesdames et Messieurs les maires,
C'est ce message d'unité et de volonté que je voulais aujourd'hui partager avec l'assemblée générale des maires de France.